

# Comment les Touaregs ont perdu le fleuve

Éclairage sur les pratiques  
et les représentations foncières  
dans le cercle de Gao (Mali),  
XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles

**Charles Grémont**

Cette contribution propose d'analyser les différentes formes d'appropriation des ressources et de l'espace qui se sont succédés et entremêlées dans le cercle de Gao de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> à la fin du XX<sup>e</sup> siècle (fig. 1). Si l'on considère que c'est essentiellement la reconnaissance de l'accès qui est en jeu, et non la « propriété » qui n'est qu'une forme d'autorité reconnue socialement, il s'agit de savoir qui avait accès à quoi, comment, et selon quelle légitimité. Les sources mobilisées à cette fin seront en grande majorité orales, issues d'un corpus de témoignages recueillis dans l'ensemble de la région de Gao de 1998 à 2001<sup>1</sup>.

Des dynamiques territoriales à l'œuvre, je retiendrai plus particulièrement celles qui se sont cristallisées autour de la vallée du fleuve Niger. C'est là en effet que se concentrent les terres les plus fertiles (exploitées par la riziculture), et d'importantes ressources pastorales (eau, pâturages, terres salées), sans oublier non plus les ressources

---

1. Deux études ont été réalisées avec l'Iram (Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement) et coordonnées par André Marty. La première portait sur l'histoire des liens sociaux dans la région de Gao (enquêtes réalisées par Rhissa ag Mossa, Younoussa H. Touré, Charles Grémont), et la seconde sur l'accès aux ressources naturelles dans trois communes du Gourma : Gabero, Gounzoureye, In Tilit. Enquêtes réalisées par Djibrilla Maïga, Alghatek ag Ouwaha, Abdel Kader Sidibé, C. Grémont.

*Les Songhay*, installés le long du fleuve Niger, étaient jusqu'à une date récente essentiellement cultivateurs et pêcheurs (ils ont commencé à avoir des animaux à partir des années 1950). Ils se présentent comme les héritiers de l'empire du même nom (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles). Ils portent généralement le nom de Maïga et constituent le groupe le plus nombreux dans le cercle (et la région) de Gao.

*Les Arma* sont les descendants des conquérants marocains qui ont mis fin à l'empire songhay en 1591, et de femmes songhay mariées par ces derniers. Ils parlent aujourd'hui la langue songhay et portent le nom de Touré. Ils occupaient, entre les XVII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, une place dominante dans la vallée.

*Les Touaregs*, ou Kel Tamasheq, du nom de la langue qu'ils parlent, pratiquent l'élevage pastoral, et depuis peu l'agriculture dans quelques vallées dunaires. Originaires des régions sahariennes du Nord, les groupes présents dans la zone de Gao y sont arrivés progressivement à partir du XVII<sup>e</sup> siècle. Au XIX<sup>e</sup> siècle, ils appartenaient tous, plus ou moins directement, à la confédération (*ettebel*) des Iwellemedan. Ils sont aujourd'hui divisés en un grand nombre de fractions indépendantes.

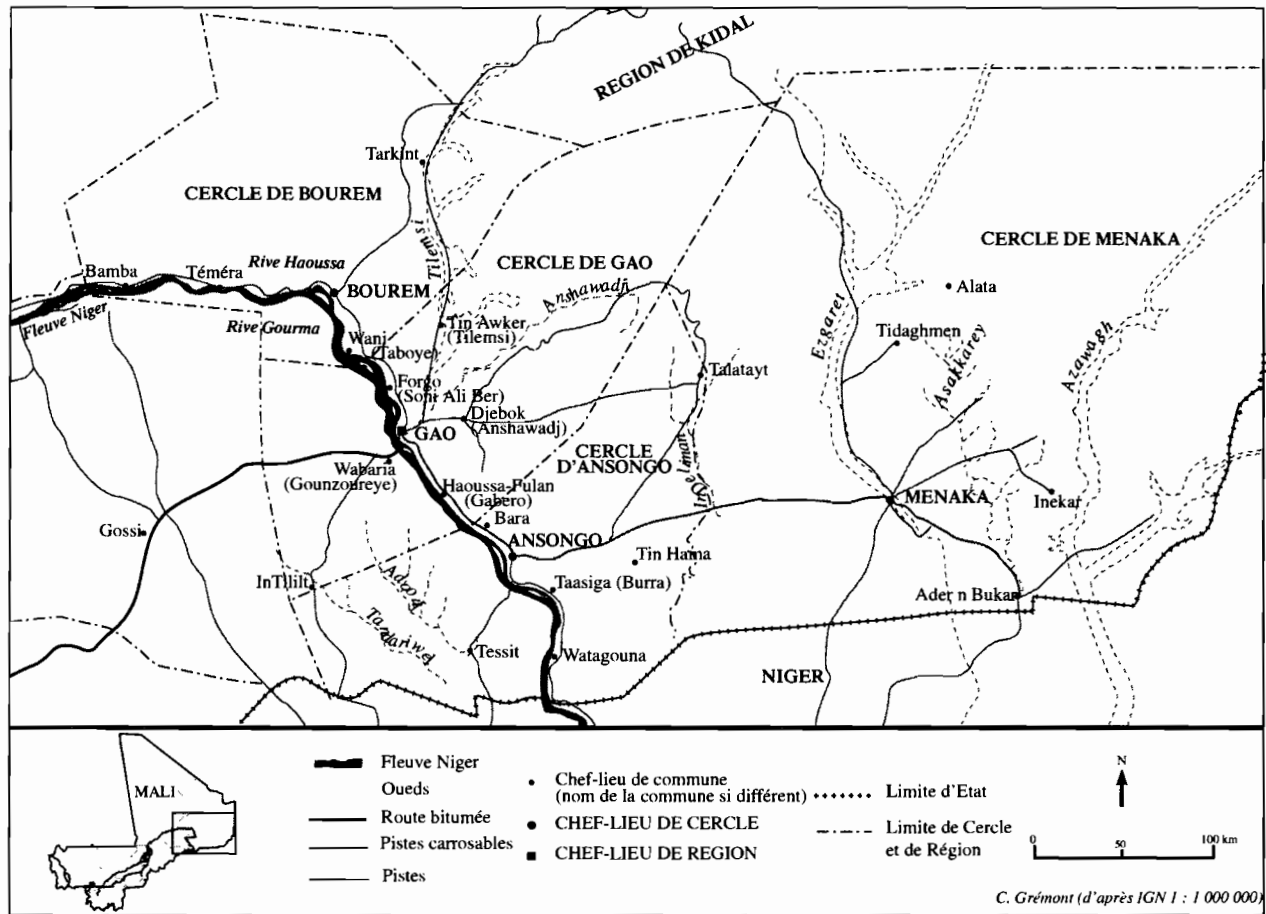
*Les Peuls* évoqués ici résident sur la rive droite du fleuve, au sud de Gao. Ils forment un groupe minoritaire du nom de Gabero. Ils ont quitté le Macina dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, et ont fini par perdre leur langue au profit du songhay. Ils sont à la fois cultivateurs et pasteurs.

*Les Arabes*, minoritaires dans le cercle de Gao, sont pour la plupart originaires de l'ouest et du nord du Sahara. Pasteurs-nomades et commerçants, ils étaient eux aussi organisés autour d'une chefferie dotée d'une grande aura religieuse, celle des Kounta. Établis dans le Haoussa (rive gauche du fleuve), certaines familles ont commencé à s'installer sur la rive Gourma (rive droite) depuis la sécheresse des années 1984.

■ Encadré 1

Présentation succincte des populations.

■ Figure 1  
La région de Gao. Hydrographie, pistes, cercles et communes.



halieutiques<sup>2</sup>. C'est aussi dans cet espace en particulier que les populations de la zone (Arabes, Arma, Peuls, Songhay, Touaregs<sup>3</sup>) ont vu, au cours du XX<sup>e</sup> siècle, leurs places respectives considérablement évoluer, au point même de s'inverser. Le début de ce processus historique, entamé aux premières heures de la colonisation française, a déjà été étudié par A. Marty (1992), mais au travers de sources coloniales essentiellement. La suite de cette histoire, jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'une comparaison avec les situations préexistantes au XIX<sup>e</sup> siècle, restent encore à écrire. Je me contenterai pour ma part de fournir quelques éclairages, susceptibles peut-être d'ouvrir des pistes de recherches à venir.

À cette problématique, les personnes interrogées apportent de nombreux éléments de réponse inédits, mais qui nécessitent aussi quelques compléments d'informations avant d'être publiés. Il convient de préciser tout d'abord que les entretiens réalisés portaient sur un thème plus large que les seules questions foncières. Il s'agissait en effet, d'interroger les gens sur l'histoire des liens sociaux dans l'ensemble de la région de Gao et ce, à partir de questions très simples : « Avec qui étiez-vous ? De quelles manières ? Comment, quand et pourquoi, selon vous, ces rapports ont-ils évolué ? » Des situations vécues par les interlocuteurs, ainsi que des souvenirs de temps plus anciens transmis par les générations précédentes, étaient alors racontés. La nature et la forme des liens entre les différents groupes étaient précisées, autant que possible, par des exemples concrets. Or très souvent, ces exemples se rapportaient d'une manière ou d'une autre à la question cruciale de l'accès aux ressources naturelles, aux stratégies mises en œuvre pour bénéficier des biens produits à partir de ces ressources. Ce qui démontre au passage, s'il en était besoin, que le « foncier » n'est pas un rapport d'appropriation entre les hommes et une chose (la terre), mais bien toujours un rapport aux autres<sup>4</sup>.

2. La pêche et les pêcheurs ne seront toutefois pas pris en compte dans cet article, du fait de l'absence de données et de la particularité des régimes fonciers qui se rapportent à cette activité.

3. Voir encadré 1 : Présentation succincte des populations.

4. Le terme « foncier » sera ici employé dans son acception la plus large, comme l'ensemble des rapports entre les hommes impliqués dans l'organisation de l'espace.

En décrivant donc des situations empiriques (inscrites dans le temps et l'espace avec plus ou moins de précision selon les cas), les témoignages renseignent en premier lieu sur l'identité des groupes, des familles et des individus qui avaient accès à telle ou telle ressource, mais aussi et en même temps, sur les règles conditionnant l'accès et sur les principes fondateurs de ces règles. De ces données, émergent à la fois ce qui perdure : l'enjeu par exemple, car il s'agit toujours d'accéder dans les meilleures conditions possibles aux ressources que l'on convoite, ou encore des liens sociaux et familiaux spécifiques qui résistent et garantissent toujours l'accès ; et ce qui s'est transformé : les pouvoirs locaux déterminant les positions respectives de chacun, les modes d'accès, les formes de revendications et les idéologies qui servent à les appuyer.

Mais avant de découvrir le discours des intéressés, d'apprécier les lignes de continuité et de rupture qu'ils révèlent, il est important de garder à l'esprit le fait que les pratiques et les représentations du passé sont ici évoquées en comparaison avec celles du présent (le moment du recueil des données). Or ce regard distancié du présent sur le passé est évidemment chargé de plusieurs fonctions. En plus de chercher à éclairer l'histoire, il contribue également à appuyer, justifier ou dénoncer des revendications contemporaines.

Le simple fait de dire « nous avons l'habitude de venir... » est une manière de se prononcer (consciemment ou pas) sur une situation actuelle. Le double (ou multiple) sens du langage se retrouve partout, donc évidemment aussi (si ce n'est plus) dans les sources qui servent à faire l'histoire. Ce biais inhérent à tout travail réalisé à partir de discours (parlés comme écrits), oblige au moins, autant que possible, à croiser les témoignages de l'ensemble des parties concernées.

Par ailleurs, cherchant à comprendre comment et à partir de quoi se construisent les idéologies qui sous-tendent les revendications foncières, je ferai intervenir d'autres discours (écrits ceux-là) qui, me semble-t-il, ont joué un rôle prépondérant en ce domaine : des textes produits par le pouvoir colonial, et plus récemment par des cadres maliens, qui présentent du reste d'étranges similitudes. En outre, je tâcherai de restituer, même sommairement, les contextes historiques auxquels ces discours font référence, et de fournir également quelques indications générales mais essentielles (évolutions démographiques, migrations, systèmes de production...).

La perspective historique étant privilégiée, je présenterai cinq grandes périodes, au cours desquelles différentes pratiques et représentations servant à garantir les droits fonciers dans la vallée du fleuve ont prévalu : le XIX<sup>e</sup> siècle où prédominaient les logiques tributaires et de réciprocité ; la période de la colonisation (1898-1960) caractérisée par la « préférence agricole » ; les années 1970-1980 marquées par deux grandes sécheresses et la privatisation massive de terres ; le moment des troubles (1994) et de la radicalisation des revendications foncières ; la décentralisation comme nouveau cadre de négociation (à partir de 1999).

## ■ La vallée, un « domaine » à conquérir et à partager (XIX<sup>e</sup> siècle)

La terme de « domaine » semble convenir davantage que la notion d'« appropriation », si l'on veut résumer le type de rapports sociaux qui orientaient, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, les modes d'accès aux ressources de la vallée. Il est ici employé dans le sens défini par E. Le Roy. Il provient de « *Domus*, la maisonnée, *dominus*, le maître ou patron doivent être associés à *dominium*, l'espace sur lequel s'exercent des droits possessifs, exprimant l'idée de maîtrise plus que de propriété, si nous entendons par propriété la situation juridique justifiée par un titre autorisant exclusivité et aliénabilité. [...] La référence au domaine signifie que son détenteur est dans une situation de fait, qu'on dénomme l'appartenance » (Le Roy, 1998 : 24).

### *Rapports tributaires et accaparement des ressources*

Aux XVIII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les Arma étaient les « maîtres » de la vallée du Niger. Leur pouvoir était constitué de plusieurs unités de domination, fonctionnant selon un système d'alliances matrimoniales et politiques, et réparties en forme de chapelet tout le long du fleuve. Le chef Arma de Gao portait le titre de *Gao Alkaydo*<sup>5</sup>.

« Lors de la conquête marocaine, la plupart des Songhay guerriers ont quitté. Seuls des Songhay faibles et des captifs sont restés. Les

Arma ont pris toutes les terres (les grands domaines des Askya [dynastie régnante], et d'autres aussi). D'après un *tarikh*, le *Gao Alkaydo* allait chaque année, à la décrue du fleuve, prendre possession du grain récolté, en plusieurs lieux jusqu'à Bamba. Puis les Iwellemmedan nous ont dominés, mais ils n'ont rien changé fondamentalement. Les Arma sont restés à leurs postes. Ils étaient des intermédiaires, représentants des gens de la vallée auprès des chefs Iwellemmedan, notamment dans les redevances.»

HAFIZU TOURÉ, ancien chef de Bourem,  
Bourem les 25 octobre 1979 et 31 octobre 1980.  
Témoignage recueilli par André Marty.

Les Arma, affaiblis par des rivalités internes, ont donc vu arriver, au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, une autorité concurrente : celle des Touaregs<sup>6</sup>. Il s'agissait en fait de plusieurs autorités, car les groupes touaregs étaient nombreux, de forces inégales, de fonctions différentes, et aussi, plus ou moins proches géographiquement des rives du fleuve. Comme les Arma avaient tout de même réussi à maintenir des rapports tributaires en leur faveur, et que des chefferies songhay jouissaient d'une relative autonomie, la configuration politique dans la vallée du fleuve était caractérisée par un système de superposition et d'imbrication de différents pouvoirs. C'était la place de chacun dans ce système complexe et mouvant, qui légitimait l'accès aux ressources et l'accaparement des produits du fleuve. La reconnaissance des droits d'accès et d'exploitation n'était jamais donnée une fois pour toutes. Une situation qui pouvait paraître « stable », comme on le verra pour le XIX<sup>e</sup> siècle, était en fait stabilisée. Les rivalités en effet ne manquaient pas, essentiellement alors entre groupes de statut égal, par exemple entre guerriers touaregs ou entre chefferies arma et ce, pour garantir l'exclusivité des rapports tributaires.

5. Les termes vernaculaires sont notés en italique. Leur sens est donné à la première occurrence, ainsi que dans un petit glossaire à la fin. La transcription de ces termes, ainsi que celle des noms propres, se veut proche de l'alphabet phonétique international. Ainsi, « u » sera utilisé pour le son « ou » (sauf pour les mots les plus connus comme Gourma, Haoussa), « g » au lieu de « gu », « c » au lieu de « tch », « sh » au lieu de « ch ». L'emphase des consonnes ne sera pas notée.

6. Cette autorité s'est avérée également complémentaire, dans la mesure où des chefs Arma ont aussi fait appel à quelques groupes touaregs pour régler leurs problèmes.

Dans la zone de Gao, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, un pouvoir était indiscutablement au-dessus des autres : celui des Touaregs Iwellemmedan. Voici de quelle manière les descendants des villages ou groupes anciennement dominés décrivent leurs anciennes relations avec ce pouvoir :

### **Koyma (Arma)<sup>7</sup>**

« Avant les *Anassara* [de Nazaréens, les chrétiens, les Blancs], la force des gens c'était les *Surgey* [les Touaregs guerriers et « nobles », *Imajeghen* en tamasheq]. Ils nous protégeaient contre tous les dangers. Ils envoyaient des *hawgara* [grands sacs en peau] chez les Arma, et ces derniers partaient chez les Songhay de Seyna et Berra pour les remplir de *paddy* [riz du fleuve Niger]. C'était l'impôt (*alkashi*). »  
SHEIBU BUBEYE TOURÉ, chef de village,  
Koyma le 6 décembre 2000 (S) D. M., C. G. 8.

### **Tasharan (Songhay)**

« Chaque année au moment des récoltes les *Surgey* venaient au village. Le chef de village regroupait les gens et on leur donnait du *paddy*. On s'entendait bien avec eux. Mais il y avait aussi d'autres *Surgey*, comme ceux de l'Aïr qui venaient nous voler. Tasharan était lié aux Kel Talatayt et aux Kel Ahara [fractions Iwellemmedan]. Eux sont toujours venus pacifiquement. Ils assuraient la protection du village. C'est pour cela que nous leur versions un tribut, une partie des récoltes. Ils étaient les seuls à qui nous payions l'impôt. Le *Gao Alkaydo* n'a jamais pris d'impôt à Tasharan. »

LELLY MOHAMMED LAMIN, Assagueye Dembe,  
Tasharan Haoussa le 8 décembre 2000 (S) D. M., C. G.

7. Le groupe élargi auquel appartient la chefferie du village, et généralement le locuteur, figure entre parenthèses. Cette indication ne renseigne pas sur l'ensemble de la population des villages. Celle-ci était en effet (et est toujours) souvent constituée par des familles se réclamant de différents groupes (Arma, Songhay, Peuls, et même Touaregs).

8. La lettre entre parenthèses correspond à la langue utilisée au cours de l'entretien. (F) : français, (S) : songhay, (T) : tamasheq. Les initiales qui suivent indiquent le nom des enquêteurs. A. A. : Abdel Kader Alhassan Sidibé, A. O. : Alghatek ag Ouwaha, C. G. : Charles Grémont, D. M. : Djibrilla Maïga, R. M. : Rhissa ag Mossa, Y. H : Younoussa Hamara Touré, S. L. Sidi Mohammed ag Lélé (interprète).



### Gabero (Peuls)

« C'est dans le Gourma [rive droite du fleuve] que les Gabero ont été sous la domination des Iwellemmedan. Ils ne connaissaient qu'eux puisqu'ils dominaient tout le Gourma. Chaque année les Gabero leur payaient l'impôt à la saison froide (*jiyow*). Les *Surgey* venaient avec leurs esclaves, leurs *hawgara* et des bœufs de traction. Chaque famille donnait sa contribution. En plus des impôts, les *Surgey* donnaient et retiraient la terre aux gens de Gabero. S'ils t'aimaient, ils retiraient la terre à autrui et te la donnaient. Le chef qui faisait cela s'appelait *Zugga*. La famille qui lui donnait le plus était favorisée. Nous connaissons des gens du Gabero dont les champs ont été retirés par les *Surgey* au profit d'autres familles. Ce sont nos grands-pères qui nous ont raconté cela. »

WOYO GALLA, Karjime (Gabero)

le 29 novembre 2000 (S) A. A., C. G.

Cette pratique de redistribuer les terres entre les gens du village n'a pas été confirmée par d'autres sources. La plupart des représentations historiques relevées au cours des enquêtes (et par ailleurs), soulignent au contraire que les Iwellemmedan n'intervenaient guère dans les « affaires intérieures » des villages, et certainement pas dans la répartition des terres entre les villageois. L'infirmité, formulée ici par une femme âgée de Gabero, invite cependant à reconsidérer la question.

La réalité décrite par les groupes anciennement dominants est sensiblement la même, à ceci près que l'accent est mis sur le devoir de protection, plutôt que sur le droit d'exploitation et d'appropriation justifié par la force.

### Kei Talatayt (Iwellemmedan)<sup>9</sup>

« Avant la colonisation, il n'y avait pas un groupe de Tombouctou à Tahoua [au Niger] qui soit contre les Iwellemmedan. [...] Avec les villages qui étaient sous notre protection (*tagazt*), il n'y avait pas de relations d'impôts. Ils nous donnaient ce dont nous avons besoin.

9. Pour les Touaregs, le nom de la fraction est donné, suivi entre parenthèses du groupe élargi de rattachement. Les Iwellemmedan sont des *Imajeghen* (*Surgey* en songhay), ce sont eux qui, parmi les autres *Imajeghen*, exerçaient l'autorité politique la plus élevée.

Chacun allait chez l'autre. Les groupes qui les attaquaient ne venaient généralement pas de très loin. C'étaient des bandits et parfois aussi des Imajeghen de Ménaka même. Dans ce cas les Kel Talatayt intervenaient.»

ALJILI AG TILJAD, Tin Abaw le 3 décembre 1998 (T) C. G., S. L.

### **Kel Agayok et Idaraggagan (Imajeghen)**

« Les Ifoghas de Kidal, les Dabbakar, les Imghad [groupes touaregs], les Dawsahak [groupe assimilé aux Touaregs mais parlant leur propre langue, la *tadagsahak*], les *Ihatan* [nom donné aux Songhay par les Touaregs] les *Iklan* [esclaves des Touaregs]... étaient sous la protection des Imajeghen. En échange de cela ils payaient un tribut (*tiwse*). Beaucoup d'Imajeghen sont morts pour avoir protégé ces groupes, notamment contre les Kel Ahaggar, les Kel Gress, Kel Aïr [autres confédérations touarègues, dirigées par des guerriers]. Il y a eu plusieurs guerres célèbres contre eux.»

ALKIDAM AG KUKASHATA, Mohalal ag Terabiliza,  
Ménaka le 10 octobre 1998 (T.), C. G., S. L.

Les Iwellemmedan étaient donc les « maîtres » de la zone, mais ils n'avaient pas pour autant le monopole de la violence, et encore moins celui du contrôle des ressources. Dans la vallée du fleuve en particulier, leur autorité était relayée par d'autres groupes, lesquels reproduisaient en fait un système tributaire à un niveau plus restreint. D'une certaine manière, chacun selon sa place dans la configuration politique, et à sa manière, exerçait une autorité sur un plus faible. C'était le cas notamment du *Gao Alkaydo*, à la tête des Arma de Gao.

### **Kaaji (Songhay, Peuls)**

« Quand nous nous sommes installés dans l'île de Kaaji, nous n'avons trouvé personne. Les *Surgu borey* [les gens des *Surgey*, tous les Touaregs qui ne sont pas Imajeghen] étaient plus loin dans le Gourma. Nous n'avions pas de relations étroites avec eux, ils venaient seulement pour abreuver leurs animaux. Parfois ils nous donnaient des animaux pour les sacrifices, et nous leur donnions du *paddy*. Nous n'avons jamais payé d'impôts aux *Surgey*. Le seul pouvoir qui était chez nous était celui du *Gao Alkaydo*. C'est à lui que l'on payait un

impôt. Le pouvoir des *Surgey* était plus fort que celui du *Gao Alkaydo*, mais nous ne connaissions que ce dernier.»

BONCANA AMADOU, chef de village, Sumana Ahamadou,  
Kaaji le 7 décembre 2000 (S) D. M., C. G.

### Forgo (Songhay)

« Les Iwellemedan étaient nos « Blancs » (*nassarawey*) [en référence au pouvoir colonial des Français], nous leur donnions du sel, des céréales. Mais en ce temps, c'était les Arma qui donnaient des gens en esclavage chaque fois que l'impôt n'était pas complet.»

AGISA USMAN MAÏGA, chef de village,  
Forgo Songhay le 18 septembre 1998 (S) C. G., R. M., Y. H.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'espace dans la vallée du fleuve était loin d'être saturé. Les terrains inexploités ne manquaient pas, c'est la main-d'œuvre plutôt qui était rare. Aussi, l'attribution de terres à certaines familles a-t-il pu être un moyen, pour des groupes dominants, d'accroître leur pouvoir.

### Tshognadji (Peuls)

« Les Tshognadji Tafirdjel [Peuls qui ont précédé les Gabero dans la région, et sont parmi leurs ancêtres], à leur arrivée dans la zone de Gao, ont coïncidé avec le règne des Arma. Ils ont beaucoup souffert de leur domination. Ils ont tout fait pour s'approprier un espace mais en vain.

[...] Trois hommes des Tshognadji sont allés voir le *Gao Alkaydo* et lui ont dit que c'étaient eux qui avaient tué le chef arma de Bara [nom d'un village, voir carte]. Les Arma qui étaient présents ont dit qu'il fallait tuer ces trois hommes qui venaient d'avouer leur acte. Mais le *Gao Alkaydo* a dit qu'il ne voulait pas les tuer, il préférerait leur donner une terre et les mettre sous sa domination. Il préférerait leur donner tout cet espace inoccupé et leur faire payer l'impôt (*alkashi*) plutôt que de tuer ces trois hommes et laisser partir tout le village. Il leur a donné les terres qui se trouvent entre Kodjindo (Farankandja) et Kongo (limite de Gabero et Bara). »

WOLU ARKUSSIA,  
Boya (Gabero), le 28 novembre 2000 (S) A.A., C.G.

Outre les Iwellemmedan et les Arma, des Touaregs religieux (appelés Kel Essuk <sup>10</sup>), exerçaient également une autorité qui leur conférait des droits d'appropriation sur les terres et les récoltes. La logique tribulaire restait la même, si ce n'est que sa légitimité reposait sur la protection divine, et non plus sur la force guerrière. Mais les contraintes imposées par les Kel Essuk sur les villages ne devaient pas être aussi fortes que celles des guerriers, car l'ensemble des témoignages relevés de part et d'autre s'accordent sur l'existence d'échanges de biens matériels ou de services, en plus du simple rapport exploitation/protection.

### **Kel Assakan (Kel Essuk)**

« Nous avons des liens très étroits avec les Arma de Hâ. Ils faisaient la même marque que la nôtre sur leurs animaux. Ils nous faisaient des cadeaux et ils nous ont donné des îles que nous avons possédées comme nos propres biens. On ne cultivait pas la terre nous-même, c'était le travail des Arma et des Songhay, mais nous avons notre part dans toutes les récoltes. »

ALMUBARAK AG MOHAMED,

Doghey, le 12 décembre 2000 (T) A. O., C. G.

### **Isharammatan (Kel Essuk)**

« Dans le village de Forgo, nous avons reçu des bourgoutières que nous avons conservées jusqu'à l'arrivée des colons <sup>11</sup>. Nous faisons des dons d'animaux (laitières, moutons de fête, etc.) aux gens de ce village, et eux nous fournissaient des céréales à volonté. Ces liens de complémentarité ont été soudés grâce à l'enseignement du Coran que nous avons dispensé aux enfants de ce village. Avec eux, il y avait vraiment une fraternité mutuelle (*ishaqaghan*) : leurs enfants ont tété les seins de nos mères, et nous avons fait de même avec les leurs. »

ALHABIB AG ALMOKTAF, Mahmadu ag Azamzami,

Zalabelabé le 18 septembre 1998 (T) C. G., R. M., Y. H.

10. Ceux d'Essuk, du nom d'une ancienne ville de l'Adagh des Ifoghas, appelée aussi *Tadmeka*, « celle qui ressemble à La Mecque ».

## Gabero (Peuls)

« Les Kel Tamukasan étaient les marabouts du Gabero. Ils apprenaient le Coran aux enfants, et nous leur donnions du *paddy*. Les grandes personnalités religieuses du Gabero ont bénéficié de leur enseignement. Entre les Gabero et les Kel Essuk, il n’y avait (et il y a toujours) que la confiance mutuelle (*nané*), et des échanges de biens (céréales contre animaux). »

WOLU ARKUSSIA, Boya le 28 novembre 2000 (S) A. A., C. G.

## Réciprocité des accès et des échanges

Le fleuve Niger était un lieu de convergence pour les pasteurs-nomades, attirés par les ressources qui s’y trouvaient (à commencer par l’eau évidemment qui n’était jamais sûre en d’autres endroits), mais aussi du fait de la spécialisation des économies développées par les différents groupes. En effet, les Touaregs ne cultivaient pas, et les Songhay et les Arma ne pratiquaient quasiment pas l’élevage (alors que rien ne les en empêchait fondamentalement, ni les uns ni les autres – les Peuls de Gabero par exemple étaient bien agropasteurs). Ces activités apparaissaient du reste complémentaires, l’une favorisant l’autre (éleveurs bénéficiant des pailles après les récoltes, et agriculteurs profitant, pour les zones exondées, de la fumure des animaux).

Les contacts et les échanges entre ces groupes spécialisés étaient ainsi indispensables. Mais l’obligation de l’échange ne préfigurait pas *a priori* la nature des relations sociales. Les rapports tributaires définis par le jeu des rapports de force étaient un cas de figure possible, comme on vient de le voir. Mais ceux-là, généralement bien gardés en mémoire car ils touchent directement à l’histoire des pouvoirs, ne doivent pas occulter les autres. Il en va ainsi de relations fondées sur la réciprocité, qui impliquaient un sentiment d’obligation entre les

11. Bourgoutières : là où se trouve le bourgou (*Echinochloa stagnima*), plante très nutritive, qui pousse dans les zones inondables. Très appréciée surtout des bovins, elle est consommée sur pied à la décruée, ou bien, et surtout ces dernières années, sous forme de fourrage coupé, transporté et séché. Le bourgou est aussi utilisé par les hommes sous forme de sirop (*manchi, katu*).

parties, et étaient généralement présentées comme égalitaires (même si les rapports de force n'en étaient jamais vraiment absents). Celles-ci, qui par ailleurs dépassaient largement les seuls intérêts économiques (les échanges de biens contribuaient aussi à sceller des mariages, à nouer des alliances politiques), engendraient un autre mode d'accès aux ressources. Elles avaient pour caractéristique d'être fortement personnalisées, et resserrées le plus souvent au niveau familial. Enfin, il convient de souligner que ce type de relations fut évoqué, au cours des enquêtes, en particulier par des groupes de statut social « intermédiaire » (libres, mais dominés par d'autres groupes).

### Ihayawaŋ

« Les liens que nous avons avec les gens du fleuve étaient économiques. C'étaient des échanges entre voisins. Quand on est ensemble, on est obligé d'avoir des relations. Les *Ihatan* n'étaient pas des éleveurs en ce temps, ils étaient des cultivateurs. Nous échangeons donc des animaux contre du grain. On était obligé de tisser des relations pour être utiles l'un à l'autre. »

ALGHADER AG AZAR, In Tilit, le 14 décembre 2000 (F) C. G.

### Iboghollitan

« Au fleuve, nous avons des liens avec les gens de Hâ, puisque nous étions avec les Tengaregash [Imajeghen du Gourma]. Nos relations étaient faites d'échanges de biens. À la décrue, nos animaux descendaient au fleuve. Nous donnions une vache laitière à notre famille songhay, et en échange celle-ci assurait notre nourriture, et nous donnait aussi des habits. Cela, jusqu'à la saison des pluies. »

AHMADU LAMIN,

Assabit, Ussudia, le 15 décembre 2000 (T) A. O., C. G.

### Batal

« Avant les Français, toutes les femmes se retrouvaient là. Celles de Batal avec celles des Idarfan [groupe d'esclaves affranchis] et des *Bella*. Elles cueillaient les nénuphars ensemble et les hommes coupaient le bourgou. Elles préparaient le *tô* de nénuphars que l'on appelle *Mamira*. Tout le monde mangeait ensemble. Nos *Surgu borey*

restaient jusqu'à la saison des pluies, puis ils partaient avec leurs familles, sur les mares.»

HAWA N'DOLI, Batal le 22 septembre 1998 (S) Y. H.

Le partage des ressources de la vallée entre Touaregs, Arma et Songhay, fondé ici sur la complémentarité économique et sur des liens affectifs noués au fil du temps, pouvait en outre se justifier en référence à l'existence (réelle ou pas) d'une parenté commune.

### **Igoraran (Sheriffen-Touaregs)**

«L'ancêtre des Igoraran s'est marié chez les Arma de Batal. Il a eu deux enfants, l'un a opté pour l'agriculture et l'autre pour l'élevage. Ce dernier a fondé le groupe Igoraran. Dans les familles de Batal et Berra, les Igoraran pouvaient être des héritiers en l'absence d'héritiers directs. Nous leur donnions des animaux (moutons, chèvres, bovins) et eux nous faisaient des parts exclusives au moment des récoltes.»

ALBASHER AG AGORMA, Ismaïl ag Mossa,  
Gao le 19 novembre 1998 (T) R. M.

Quel que soit le type de relations qui unissaient ou opposaient les différents groupes de la zone de Gao autour de la vallée du Niger, un constat se doit d'être fait. Au cours du siècle qui a précédé la conquête coloniale, des Touaregs étaient présents physiquement, de façon régulière ou permanente, sur les rives du fleuve. De nombreux campements, attirés par l'eau permanente, par des pâturages plus sûrs en saison sèche, par les produits de l'agriculture aussi, avaient fait du fleuve leur «terroir d'attache<sup>12</sup>».

### **Tengaregadash (Imajeghen)**

«Avant l'arrivée des Français, nous étions liés avec les villages de Taboye, Bari Saji, Eshagh. Toutes les familles Tengaregadash étaient

12. Notion utilisée par A. Habou, A. Marty, I. ag Youssouf et I. Any (1990 : 12) : «Par terroir d'attache nous entendons cette aire géographique où vit régulièrement pendant la majeure partie de l'année l'essentiel du groupe humain concerné et à laquelle il reste attaché lorsqu'il part en transhumance [...]. Si on s'en éloigne, ce n'est que provisoirement.»

propriétaires des îles qui se trouvent dans cette zone, et elles protégeaient les Songhay. Ces familles étaient installées dans les îles pendant toute la saison sèche, c'est pour cela qu'aujourd'hui encore certains nous appellent *Kel Egerew* (les gens du fleuve). »

ALWALY AG FOUKOR,

In Tililt le 13 décembre 2000 (T) A. O., C. G.

Or la présence des Touaregs au fleuve est une réalité historique qui a ensuite été en grande partie occultée par nombre d'observateurs extérieurs<sup>13</sup>. Au contraire, c'est une vision tronquée qui s'est imposée, les contacts des Touaregs avec le fleuve et les zones agricoles étant le plus souvent ramenés à des incursions passagères, dont le seul objectif était la razzia. L'image récurrente des Touaregs évoluant dans le désert (romanesque pour les uns, péjorative pour d'autres) a contribué (et contribue encore) d'une certaine manière à nier leurs droits d'accès dans des zones plus fertiles, au contact d'autres populations, agricoles et citadines.

## ■ Division des populations et « préférence agricole<sup>14</sup> » (1899-1968)

L'avancée des troupes coloniales françaises vers la région de Gao s'est faite d'ouest en est, en suivant le fleuve Niger. À partir de la prise de Tombouctou en décembre 1893, les Français ont d'abord cherché à se rendre maîtres de la vallée, par l'implantation d'une série de postes militaires notamment, avant d'envisager la conquête des vastes zones pastorales du Gourma et du Haoussa. Mais cette progression ne s'est pas faite sans mal, puisqu'il a fallu attendre décembre 1898 pour que la ville de Gao tombe à son tour<sup>15</sup>. En fait

13. Elle est pourtant attestée par des sources françaises de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Voir notamment le récit de la mission Hourst, accomplie sur le Niger en 1896. Le nom des différents groupes touaregs aperçus, et pour certains rencontrés, sur les rives du fleuve y est noté avec précision (Hourst, 1898 : 155-173 pour la zone de Gao).

14. Expression employée par A. Marty (1992) qui résume au plus près l'orientation de la politique coloniale dans le domaine du foncier.



si la soumission des villages de la vallée n'a pas présenté de difficultés majeures, celle des groupes touaregs et arabes, en revanche, a été plus problématique. Ces derniers disposaient en effet de capacités de résistance militaire et de positions de repli, que les villageois arma et songhay n'avaient pas.

### **Gao (Arma)**

« Quand les Français sont arrivés, ils sont venus de Hâ où ils ont été reçus par Jira, la seule personnalité restée au village à la demande du *Gao Alkaydo*. Puis ils ont été accueillis à Koyma. Tous les Arma, de Hâ à Bourem, s'y trouvaient. Ils ont formé deux groupes. Le premier groupe était pour l'affrontement avec les Blancs, le second pour trouver un arrangement. Le *Gao Alkaydo*, après une semaine de discussion, a tranché en faveur de l'accord. Il a alors illustré son choix par une anecdote. Il a dit : si vous avez vu que les *Surgey* sont partis c'est parce qu'ils ont des chameaux et ils sont partis avec tout le monde. Nous, nous n'avons que des chevaux, or personne ne peut prendre sa femme et laisser ses enfants ou prendre sa famille et laisser ses frères. Alors il faut faire face au problème et accueillir les Blancs<sup>16</sup>. »

HALIDU ARBONCANA TOURÉ, Moussa T. Touré, Gao  
16 septembre 1998 (F et S) C. G., R. M., Y. H.

## *Interdiction faite aux Touaregs d'accéder au fleuve*

Pour amener les groupes touaregs et arabes résistants à se soumettre, les colons élaborent deux stratégies redoutables et concomitantes : l'interdiction faite à ces derniers d'accéder au fleuve, et la division

15. La résistance de guerriers touaregs et arabes (dans la zone de Tombouctou en 1894, et plus à l'est à Séréré en 1897), a en effet ralenti la marche des forces coloniales. À cela, il convient d'ajouter les restrictions imposées aux militaires par la classe politique parisienne.

16. Une source touarègue confirme la difficulté pour les gens du fleuve de résister ou de fuir face à l'avancée des troupes coloniales : « Les Français étaient arrivés par le fleuve. Devant leurs fusils, les Touaregs déplaçaient tentes et bétail. Les Songoy ne pouvaient en faire autant avec leurs huttes et leurs champs de riz. Ils étaient obligés de se soumettre, ou de faire semblant. Les Français exigeaient d'eux des vivres, des pirogues, des porteurs, plus tard des soldats. » I. ag Youssouf (1999 : 317) (Récit des Kel Essuk Shiyukhan d'Inzamman).

entre les populations. Ainsi en 1898, au début de la conquête de la zone de Gao, une méthode radicale est clairement recommandée en haut lieu, par le gouverneur du Soudan français.

«Étant donné qu'on ne pourra jamais arriver à se faire des amis ou des alliés de ces tribus [touarègues et maures] par suite de la haine religieuse et de race qu'ils nous ont vouée, et de l'impossibilité dans laquelle nous les mettons de vivre de pillage et de vol, ce qui est leur seule ressource, il faut les supprimer si l'on peut, et cela en les affamant, les hommes en les empêchant d'acheter des céréales dont ils ont besoin, les animaux en leur interdisant les rives du fleuve. Il en résultera ou que ces tribus mourront de misère, ou qu'elles fuiront vers d'autres régions, ou qu'enfin se sentant impuissantes elles se rendront à merci et alors nous pourrons leur imposer un genre de vie qui les empêchera de nous nuire. [...] Pour arriver à ce résultat il faudra installer sur le fleuve un certain nombre de postes qui inspireront la confiance. Dans ces postes il y aura des dépôts d'armes et de munitions à l'usage des populations; les villages seront fortifiés; au besoin on distribuera aux habitants des fusils ancien modèle. On installera des milices auxquelles on fera faire de petites périodes d'instruction mélangées aux tirailleurs; on leur fera faire des tirs.»

Lettre du lieutenant-colonel AUDÉOUD, lieutenant Gouverneur, au lieutenant-colonel, commandant la Région Nord de Tombouctou, Kayes le 13 septembre 1898.

Service Historique de l'Armée de Terre (Shat), carton Soudan 6.

Sans aller jusqu'à ce point ultime, l'extermination pure et simple, les troupes françaises se sont efforcées effectivement de repousser les Touaregs de la vallée du fleuve.

«Au cours des luttes engagées entre nos troupes de Tombouctou et les Touaregs de la boucle, ces derniers étaient peu à peu refoulés dans l'intérieur et chacune de nos victoires en amoindrissant leur prestige, leur enlevait en même temps un lambeau de territoire. Ces terrains étaient mis à la disposition des sédentaires qui devaient les mettre en culture. [...] Dans la région de Gao, on admettait en principe que le nomade devait rester à vingt kilomètres dans l'intérieur sans trop s'occuper s'il y trouverait des pâturages pour ses nombreux troupeaux.» (Mangeot et Marty, 1918 : 457-458).

Pour que les Touaregs ne puissent réellement accéder au fleuve, les militaires français devaient compter sur la collaboration des chefs de

village. Mais celle-ci ne leur fut pas acquise, loin s'en faut. S'ils ont pu penser au début qu'ils seraient accueillis en « libérateurs » par l'ensemble des groupes tributaires, ils ont dû constater au contraire, dans bien des cas, le maintien de relations transversales. Des chefs arma, songhay et peuls de la zone de Gao ont ainsi payé cher leur solidarité manifestée à l'égard de « leurs » Touaregs restés insoumis. Sources coloniales et souvenirs locaux convergent, et relèvent avec précision les alliances passées, ainsi que les punitions infligées.

« À Ouani, le chef Zeini, sans être ouvertement hostile, conserve des relations suivies avec nos adversaires. À Hâ, le chef Hamadi, d'un caractère sournois, est soupçonné, pendant la saison sèche, de donner asile aux troupeaux des Kel Essouk et des Oulliminden. À Forgo, nous avons vu le chef Haroubonkano cacher des troupeaux des Kel Essouk non soumis ; pour ce fait ajouté à d'autres, il est déporté en Guinée. À Kokorom, Mohamed le Cadi, en février 1900 [...], ses relations avec les Kel Essouk, non soumis, sont avérées ; on attend une occasion pour sévir contre lui d'une façon exemplaire. À Gargouna, en novembre 1899, malgré des ordres précis et compris, le village donne asile à des Kel Amassine non soumis, une amende pour ce dernier délit, lui inspire pour l'avenir une attitude meilleure. [...] Au surplus verrons-nous, dans la suite, que l'aide occulte, et plus ou moins efficace, apportée par ces sédentaires aux Oulliminden, contribuera pour une certaine part à prolonger leur résistance. » (Richer, 1924 : 160-161).

### **Tannal (Songhay)**

« Pendant les troubles à l'arrivée des Français, Douma Kira Mahaman, un notable de Tannal, a été tué parce qu'il faisait traverser les *Surgu borey* de l'autre côté du fleuve. Il faisait partie des familles venues de Magnadawe. Sa tête a été pendue au marché de Gao. »

MOHOMODU ARUKANJE MAÏGA,  
chef de village, Bara le 27 octobre 1998 (S) Y. H.

### **Forgo (Arma)**

« Arbonkana [le chef de Forgo] et, après lui, Dalo, son fils, ont été arrêtés parce qu'ils ont été calomniés à Gao auprès des Français, par des gens qui ont dit qu'ils étaient alliés avec les Tamasheq, qu'ils les

recevaient dans leur village pour intriguer contre la présence française. Ils ont été arrêtés et conduits à Koulouba [Bamako]. Jusqu'aujourd'hui, on ne sait pas ce qu'est devenu Arbonkana. »

ABDOULAYE MABERO TOURÉ,

Forgo le 19 septembre 1998 (S) C. G., R. M., Y. H.

### **Gao (Arma)**

« Fihrun avait contre lui le lieutenant de Gao qui lui en voulait à mort. À son arrestation, la tension est montée et l'atmosphère était électrique. Chaque village donnait du lait et de la nourriture pour sa famille qui était avec lui à Bugufie [emplacement actuel de la gendarmerie]. Tous les alliés Arma et le Gabero étaient mobilisés. À la fuite de Fihrun, tous ceux qui étaient suspectés d'être complices ont été arrêtés : le *Gao Alkaydo* Dalo Sagayar, Hafizou Shintin de Gabero, Dalo Harboncana de Forgo, Almoustapha Assaliha de Tasharan et Imran de Hâ. Ce qui est sûr, c'est que s'il n'y avait pas eu de liens forts entre eux et les Iwellemmedan, ils ne se seraient pas mobilisés de la sorte. Même les femmes sortaient pour aller vers la famille de Fihrun. »

HALIDU ARBONCANA TOURÉ, Mahamdou Ibrahim,

Gao le 16/9/1998 (S et F) C. G., R. M., Y. H.

### **Kel Talatayt (Iwellemmedan)**

« Avec l'arrivée des *ikufar* (les infidèles, par extension les Européens, les Français) nos relations avec les gens de la vallée et les autres *tiwsaten* (fractions touarègues) ne se sont pas gâtées. La tentative de division du colonisateur n'a pas fonctionné. Au moment de la casse d'Ader n Bukar [répression sanglante de la révolte des Iwellemmedan à Ader n Bukar en mai 1916], il y a eu une grande solidarité envers nous. Ensuite, les relations avec le fleuve ont continué même si c'était l'administration française qui gérait les affaires. »

ALJILI AG TILJAD, Tin Abaw le 3 décembre 1998 (T) C. G., S. L.

Mais cette solidarité exprimée lors de la conquête (dans les années 1898-1900), et au moment des révoltes menées dans le Gourma et plus à l'Est (dans l'Azawagh) par les Iwellemmedan (1916), ne change pas l'issue de la confrontation. Les Touaregs guerriers se soumettent à l'autorité coloniale, au même titre que les autres.

L'interdiction faite aux Touaregs insoumis d'accéder aux rives du fleuve est en outre prolongée même après leur soumission. Ainsi elle est clairement établie pour les Iwellemmedan, ceux qui moins de dix ans auparavant étaient considérés comme les maîtres de l'ensemble de la zone. D'après l'acte de soumission signé en 1903<sup>17</sup>, il leur est stipulé de ne pas dépasser à l'ouest, la rive du Niger, « avec cette restriction que les villages sédentaires restent indépendants et conservent leurs droits de pacage » (Richer, 1924 : 182).

Cette stratégie mise en œuvre, pour servir à court terme des intérêts militaires et politiques, reposait également sur d'autres ambitions, à plus long terme : la rentabilité économique des terres conquises. Les efforts devaient ainsi porter sur une zone en particulier, la « riche vallée du Niger », et sur la seule activité considérée comme véritablement productrice, l'agriculture. Or un tel projet devait conduire inévitablement à envisager séparément le sort des éleveurs et celui des agriculteurs. Une distinction d'autant plus facile à faire pour les colons, qu'elle en recoupait une autre : « nomades » et « sédentaires ». Ces catégories de langage, indissociables l'une de l'autre, mais, comme les faces d'une même pièce, semblant ne jamais pouvoir se rejoindre, avaient plusieurs fonctions : répertorier, séparer, diviser. Les recensements de populations, le calcul de l'impôt et sa collecte, établissaient ainsi une ligne entre, d'un côté les sédentaires, les villages et les cantons, et de l'autre les nomades, les fractions et les tribus. Mais cette distinction n'était pas seulement arbitraire (souligner un critère identitaire plutôt qu'un autre) et ambiguë (superposition avec des catégories « ethniques »), elle ne faisait tout simplement pas sens pour les intéressés. En effet, les termes « nomades » et « sédentaires » n'ont pas d'équivalents dans les langues songhay et tamasheq. Pour se désigner les uns des autres, les groupes de la zone de Gao ne faisaient alors pas référence au fait d'être mobile ou fixe dans l'espace<sup>18</sup>. Ce n'est que plus tard, comme on le verra, qu'ils reprendront ces termes français à leur compte.

---

17. Pour contraindre les Iwellemmedan à se soumettre, les Français ont utilisé des Kounta (groupe arabe influent dans la zone, et anciens conseillers religieux des Iwellemmedan). Ils leur ont donné des armes à feu avec lesquelles ils ont mené plusieurs attaques meurtrières sur des campements Iwellemmedan.

18. Cf. page suivante.

Cette représentation soulignant la différence entre deux modes de vie, était profondément ancrée dans la culture européenne, et sous-tendue par des considérations normatives, lesquelles devaient se retrouver logiquement au centre de la politique coloniale. Ainsi la préférence économique fut clairement établie pour l'agriculture pratiquée par les « sédentaires », au détriment de l'élevage pastoral, activité des « nomades ». Différents arguments sont alors avancés pour justifier une telle politique. En plus des aspects de stratégie militaire déjà évoqués, des références sont faites à l'émancipation des « masses laborieuses » exploitées par une minorité féodale, autant qu'à l'écologie. « Les Sonraï sont laborieux et notre domination a considérablement amélioré leur situation. Ils nous en sont reconnaissants. C'est sur eux que doit porter tout l'effort de perfectionnement moral, car c'est leur travail et les résultats qu'ils obtiendront, qui seront les principales causes de la prospérité certaine, mais encore future, de la vallée du Moyen-Niger » (Arnaud et Cortier, [s. d.] : 225).

« Il est de notre devoir, tant au point de vue économique, qu'au point de vue politique, de favoriser l'action de l'agriculteur plutôt que celle du pasteur. Alors que ce dernier dévaste des couverts et cause la dessiccation du sol et la progression du désert, l'agriculteur multiplie les cultures protectrices : il les récolte en entier, tandis que le pasteur en gâche la moitié sous le piétinement de ses troupeaux. Enfin, notre action politique s'exerce beaucoup plus facilement sur le sédentaire que sur le nomade. »

Note circulaire du lieutenant-colonel Sadorge, commandant la région de Tombouctou, 7 janvier 1913, Shat, Soudan 8.

18. Les Songhay emploient le terme *Koyro boro* (homme du village) pour se désigner eux-mêmes. Ils peuvent utiliser également *Issa borey* (gens du fleuve). Les Touaregs les appellent *Ihatan*, ils peuvent employer aussi *Kel Egerew* (gens du fleuve), bien que ce terme puisse aussi bien désigner des Arma, des Peuls, et même des Touaregs. Les Touaregs s'identifient eux-mêmes comme *Kel Tamasheq* (ceux de la langue Tamasheq), parfois aussi *Kel Egef* (gens des dunes) pour se situer par rapport aux gens du fleuve. Les Songhay les appellent *Surgu borey* (les gens du *Surgu*), ou *Surgey* – sg. *Surgu* (uniquement les Touaregs dominants, les *Imajeghen* ou *Imushagh*, selon les parlers). Les Arma se disent *Arma* (sg. *Rami*), les Songhay emploient le même terme, ils sont appelés *Larbo* (arabe) par les Touaregs. Les Peuls utilisent le terme peul *Fulbe* pour se désigner eux-mêmes. Pour ceux qui parlent la langue songhay, *Issa borey* (gens du fleuve) n'est utilisé que pour nommer leurs anciens esclaves. Ils sont appelés *Fulan* par les Touaregs.

Le sort des pasteurs est tout de même interrogé, mais laissé sans réponse :

«La mise en valeur future des terrains disponibles du Niger est malheureusement contraire aux intérêts des pasteurs nomades. Faute d'eau plus au nord, ceux-ci sont obligés, pendant cinq mois de l'année, d'amener leur bétail au fleuve et de le parquer dans les îles où les roseaux et le bourgou subsistent toute l'année. Lorsque toutes ces îles seront transformées en champs et en jardins, quelle ressource restera-t-il aux Touareg nomades et à leurs troupeaux ? » (Cortier, 1908 : 244-245).

Une fois les hommes soumis et les espaces appropriés, la politique coloniale, fondée sur l'opposition des modes de vie et la séparation des activités économiques, s'apparente à un véritable projet de transformation des pratiques foncières locales. Ainsi par exemple, dès 1907, un certain nombre de décisions sont prises qui feront par la suite jurisprudence :

«D'une façon absolue, les îles appartiennent aux villages et doivent leur être attribuées. [...] À cette époque, les Touaregs se sont engagés pour l'avenir à respecter les délimitations des terrains des villages, telles qu'elles seront faites par le commandant de la région après entente des parties en cause, Touareg d'une part, village de l'autre. Les terrains dont il s'agit sont ceux des bords du fleuve ; il conviendra d'adopter comme base des délimitations :

- 1) Que les terrains cultivés chaque année par les villages doivent leur être attribués ;
- 2) Que les terrains cultivés d'une façon irrégulière, mais qui n'ont jamais été abandonnés définitivement par les sédentaires, devront leur être également attribués ;
- 3) Qu'il faudra tenir compte de l'extension probable de certains villages pour leur attribuer des terrains dont il est permis de prévoir aujourd'hui qu'ils pourront avoir besoin dans un avenir assez rapproché. »

CHEF DE BATAILLON LAVERDURE, 1908, Shat, Soudan 7 (cité par Marty, 1992 : 76).

Face à l'intrusion de ce nouveau pouvoir extérieur, quelles ont pu être les marges de manœuvre pour les populations locales ? Quelles réactions ont pu avoir ceux qui apparaissent comme les grands perdants, les Touaregs, catalogués comme «nomades» et de ce fait fragilisés

dans leurs droits d'accès aux ressources du fleuve ; et les agriculteurs des villages, promus « propriétaires » de la vallée ? Comment ont-ils concilié, dans le domaine foncier, les normes de reconnaissance produites par l'histoire locale, et celles récemment introduites par l'autorité coloniale ?

### *Résistance des liens pré-existants*

Tout d'abord, le changement brutal de configuration politique a entraîné évidemment une redéfinition des espaces économiques et des territoires. Les Français sont devenus « les seuls maîtres du sol par droit de conquête », et les autres droits de propriété, ceux des populations locales n'étaient plus que des « concessions modifiables » au gré du pouvoir colonial (Mangeot et Marty, 1918 : 461).

Concernant la « préférence agricole » et ses implications foncières, une réaction d'un chef touareg, recueillie en 1908 et conservée dans les archives coloniales, donne un premier aperçu du désarroi ressenti par les « nomades » :

« S'il est naturel que les Français protègent les sédentaires qui leur paient un impôt, il serait cependant injuste d'enlever aux Touareg qui le paient également les moyens de nourrir leurs troupeaux. »

REMARQUE DU CHEF IGAWADDAREN au lieutenant Moaligou,  
Shat, Soudan 7, correspondance du 22 avril 1908  
(cité par Marty, 1992 : 57).

Les anciens tenants de l'autorité, les Iwellemedan, soulignent aujourd'hui les conséquences immédiates que cet événement a occasionné. Ils relèvent également que tout n'a pas été emporté pour autant.

### **Kei Ahara (Iwellemedan)**

« Comme nous étions opposés aux *ikufar*, nous ne pouvions pas nous rendre au fleuve sans danger. Les *ikufar* étaient tout près des Songhay. Il faut dire aussi que les gens du fleuve ont souvent dû cacher leurs liens avec nous pour ne pas avoir de problèmes avec les colons. »

ALMEYMN AG BOGHASSA, Alkulayba ag Inaguemar,  
Haria le 29 octobre 1998 (T), C. G., S. L.



### **Kei Talatayt (Iwellemedan)**

« En fait, depuis que les Français ont commencé à emprisonner des gens, l'*ettebel* [groupement politique, confédération] a commencé à faiblir. Après Ader n Bukar, les colons ont dirigé le pays et ils ont divisé les gens. Leur pouvoir était le plus fort. Chacun allait voir le colon pour son problème. Mais malgré tout ça, les amitiés entre les familles et les individus ont continué jusqu'à aujourd'hui. »

FAROK AG HAMATU, chef de fraction,  
Anuzegen le 17 novembre 1998 (F et T), C. G. S. L.

L'autorité se maintient en l'exerçant ; or après 1916, les Iwellemedan se faisaient de plus en plus rares dans la vallée du fleuve, et surtout la protection qu'ils assuraient aux villageois n'ayant plus de raison d'être, le tribut qu'ils percevaient en échange ne se justifiait plus. Leur place était désormais occupée par les Français qui les avaient battus, mais aussi dans une certaine mesure, par ceux qui étaient sur place, les chefs de villages (Arma, Songhay, Peuls), ainsi que par des chefs touaregs que la contrainte coloniale n'avait pu refouler complètement. Mais la présence physique au fleuve n'était pas encore le seul critère légitimant l'accès aux ressources et aux produits de l'agriculture. Cet accès dépendait encore largement à cette époque de la continuité (ou de la résistance) des liens sociaux préexistants.

### **Tanghakli (Kei Essuk)**

« Les Blancs n'ont pas cherché à nous diviser avec les *Ihatan*. La seule division a été géographique, c'est-à-dire la zone pastorale pour les Tamasheq et la vallée pour les *Ihatan*. Mais les relations sont restées les mêmes qu'avant, et chacun était libre d'aller où il voulait. »

GHAYAD AG MOHAMMEDIN, chef et cadî de la fraction,  
Eghaf n Arodj, le 15 mai 2001 (T), A. O.

Si les récits mettent l'accent sur l'évolution importante des positions respectives de chacun, ils semblent en même temps accrédi-ter l'idée que les « règles du jeu », elles, n'avaient guère été perturbées par l'entremise d'un troisième terme (l'État colonial). Il s'agissait toujours bien de faire valoir ses intérêts et de les faire reconnaître auprès d'une autorité dominante, laquelle était aussi traversée par des intérêts contradictoires. Ainsi, les rapports de force à l'œuvre sous la colonisation

n'apparaissent absolument pas figés, contrairement à une idée souvent répandue.

### **Garguna (Songhay)**

« Nous, c'est avec Gabero que nous avons eu beaucoup de problèmes fonciers, parce qu'avant tout le Gourma était à nous. Ussuba, le chef de canton, était très riche, et il avait des cadres avec lui. C'est comme ça qu'il nous a expropriés de nos champs. À l'époque, notre chef Sagayar Attayabu, qui avait aussi étudié, a lutté aussi contre Ussuba. Finalement les Français ont tranché en leur faveur en disant à Garguna de s'installer dans le Haoussa et Gabero dans le Gourma. »

MOHOMODU ASSALIHA MAÏGA DIT MOHA, chef de village,  
Garguna le 13 octobre 1998 (S), Y. H.

### **Gabero (Peuls)**

« Quand mon vieux (Ussuba) a été nommé chef de canton, la première décision qu'il a prise concernait la gestion des pâturages, c'était vers 1917. Il a pris une grande pirogue à Gao et a donné l'ordre aux gardes [goumiers] de prendre les Tamasheq blancs qui étaient dans les îles et de les attacher. Il voulait les mettre en prison à Gao. Les Tamasheq ont essayé de le corrompre pour qu'il les libère. Il a refusé. Il leur a proposé de les libérer à la seule condition qu'ils jurent de ne plus rentrer dans les bourgoutières du Gabero. (Ils devaient jurer sur leurs femmes, parce que les Tamasheq ne jurent pas sur Dieu.) Il leur a fait jurer de consulter les chefs de villages avant de rentrer dans une bourgoutière du fleuve. Depuis cette date, les Tamasheq ne sont plus rentrés dans les bourgoutières de la vallée. Même pour les terres salées, ils ne viennent que rarement. »

ELMEYMOUN USSUBA, Gao, le 22 janvier 2001 (F), C. G.

Il s'agit là de rivalités concernant l'accès aux pâturages de la vallée (aux bourgoutières). En jouant sur la prééminence de la résidence locale, et sur les relations privilégiées entretenues avec les colons, le chef de Gabero aurait donc tenté de modifier les rapports de force garantissant l'accès prioritaire aux bourgoutières. Mais il se trouve que ce récit ne corrobore pas celui fait par un chef touareg, dont le groupe devait pourtant être directement concerné. Ce qui n'est pas tant une surprise si l'on sait que ces deux groupes qui se connaissent

parfaitement, sont aujourd'hui en compétition, à propos toujours de l'accès aux ressources pastorales...

### **Kel Tamukasan (Kel Essuk)**

« Ussuba avait installé des familles de Gabero tout le long du fleuve, et ces familles avaient le pouvoir sur les *Ihatan* qu'elles trouvaient sur place. À partir de ce moment-là, l'exploitation du fleuve a commencé à changer. Mais nous, nous pouvions toujours accéder librement au fleuve grâce aux bonnes relations que nous avons avec Ussuba. Son autorité ne s'exerçait d'ailleurs que sur les *Ihatan*. En ce temps-là, personne ne pouvait nous interdire l'accès au fleuve, aux bourgoutières et aux terres salées. »

MAHMUD AG ABDOULAYE, chef de fraction,  
Marsi, le 14 décembre 2000 (T), A. O., C. G.

Au début des années 1950, un fait notoire se produit dans le cercle de Gao. Un administrateur, Henri Leroux, entreprend la constitution d'un registre foncier, pour les terres situées justement dans la vallée du fleuve. Sa fonction est de prévenir les conflits fonciers déjà en germe à cette époque. Dans ce registre, sont inscrits les droits d'usage constatés par les chefs « coutumiers ». Les indications initiales mentionnent des noms de personne, et après chacun de ces noms figure l'existence d'une parcelle dans une zone donnée, mais sans que soient précisées les limites et la surface. Le cahier est conservé par l'administration, et chaque attributaire détient un document original<sup>19</sup>. Ces papiers, assimilés inévitablement à des titres de propriété, sont donc remis à ceux qui se sont manifestés, et ont obtenu la reconnaissance de leurs droits. Or il se trouve que certains responsables touaregs n'ont pas compris le sens de cette démarche, et s'en sont volontairement tenus à l'écart. Les conséquences de cette initiative en particulier sont difficiles à mesurer, mais celle-ci, ou d'autres du même ordre, semblent en tout cas avoir marqué les esprits.

---

19. Un comité de médiation est également installé dans chaque village pour vérifier l'application du registre foncier. Ce comité aurait fonctionné jusqu'en 1970. En outre, des annotations furent ajoutées par les représentants de l'Administration au registre initial, sans qu'il n'y ait apparemment eu de règlement précis pour cela. Elles sont nombreuses et les plus récentes d'entre elles ont été portées au début des années 1990 (G. Logié, 2002 : 11).

### Kei Egheris (Imghad)

« Pendant la colonisation, nous n'avons fait aucun papier avec les Blancs, parce que nous ne voulions pas avoir à faire avec eux. Et comme ils étaient au fleuve, nous sommes partis creuser des puisards à Adjora. Seuls les chefs avaient des relations avec les colons. Mais notre chef n'a pas songé à faire des papiers avec eux, il pensait que le fleuve resterait toujours pour nous. Parce qu'avant, les Songhay n'avaient pas la propriété des terres. Ils avaient ce qu'on leur donnait. Ils travaillaient les champs, c'est tout. Aujourd'hui encore, on trouve sur la rive droite du fleuve, les haies vives qui servaient de parcs à nos chevaux. »

MARUSHET AG BOIHRATA,

Gao le 18 décembre 2000 (T), A. O., C. G.

### Immilligazan (Imajeghen)

« Au début, nos champs étaient exploités par les Songhay. Plus tard, les colons leur ont donné les terres, selon le principe « *la terre à celui qui la travaille* ». Nous ne pensions pas en ce moment que nous allions les perdre. Nous avons ainsi été écartés de la gestion des terres du fleuve. »

WATAK AG LOTA, Assitakal,

Taasiga le 31 octobre 1998 (T), R. M.

Le pouvoir colonial, dans son entreprise de contrôle et d'organisation des hommes et des espaces conquis, a donc agi directement sur les rapports fonciers préexistants. Les changements provoqués sont indéniables et importants. Cela étant, il faut se garder d'anticiper sur les effets induits dont beaucoup n'étaient à l'époque peut-être pas si facilement repérables. Il y a là en fait une véritable interrogation épistémologique. Il ne faut pas oublier que l'analyse de la politique coloniale repose en grande partie sur des discours, sur des intentions, plus que sur des mesures concrètes. Peu d'éléments sont finalement disponibles pour juger de l'importance des transformations. À ce propos, André Marty (1992), montre que si la tendance générale de la politique coloniale était bien celle de la division sédentaires – nomades et de la préférence agricole, des analyses moins binaires et moins tranchées ont également été faites par certains administrateurs. Il estime d'ailleurs que « l'approche pragmatique est en définitive celle

qui paraît l'emporter, loin de tout dogmatisme ou de toute position radicale qui remettraient en cause l'ordre sociopolitique en place et dont, après toutes les péripéties vécues depuis la conquête, chacun sait qu'il est fragile » (Marty, 1992 : 83-84).

En outre, connaissant la suite de l'histoire, le risque est grand de souligner des lignes de ruptures qui n'étaient en fait pas perçues comme telles par les intéressés à l'époque. Or justement au regard des témoignages recueillis dans la région de Gao, une idée force est ressortie selon laquelle les rapports entre les groupes n'avaient quasiment pas été perturbés par l'occupation coloniale. Aussi, les faits qui ont été rapportés ci-dessus et qui illustrent des transformations bien réelles (le cloisonnement des espaces économiques notamment), ne contribuent-ils pas à infléchir l'idée que globalement les relations avaient été maintenues, que les gens étaient restés ensemble. Ces discours doivent à leur tout être soumis à critique, d'autant qu'ils sont aussi influencés par le présent, et notamment par les violences de 1994, lesquelles sont présentées comme le seul événement ayant entraîné une distanciation, voire une séparation. Mais en dépit de leur accent nostalgique (et de leur fonction réparatrice), ces témoignages révèlent une dimension importante de la question foncière. En effet, à travers la permanence des liens entre villages et fractions, et de familles à familles, c'est aussi celle de l'accès aux ressources et des échanges de biens qui est mise en avant. Sur la rive haoussa par exemple, des Touaregs Shamanamas avaient conservé, jusqu'à l'indépendance et même après, des relations très étroites avec les villages de Kaaraybanja, Hamakulaji et Magnadawe, dans lesquels des bourgoutières étaient identifiées et reconnues par le nom de personnalités de cette fraction<sup>20</sup>. Sur la rive Gourma aussi, partage des ressources et entraide étaient toujours nécessaires, et réellement vécus.

### **Kel Egheris (Imghad)**

« Avant les sécheresses [les années 1970-1980], on allait directement au fleuve. Il fallait seulement prêter attention aux champs. Après chaque saison des pluies, on descendait directement au fleuve avec nos animaux, uniquement pour les terres salées. Il y avait aussi parmi

---

20. Almeymun ag Kiyu, Mohammedin ag Ikna, Shamanamas Ikarbaghanan, Gao le 24 octobre 1998.

nous des gens qui avaient des grands troupeaux, et quand les mares étaient tarées ils étaient obligés de scinder leur troupeau en deux. Une partie allait au fleuve et pour celle qui restait avec eux, il fallait creuser des puisards. Dans les périodes difficiles, il fallait aller voir les animaux au fleuve, et ceux qui étaient faibles étaient confiés à nos *Ihatan* qui les gardaient dans les bourgoutières et dans les îles jusqu'aux pluies.»

HAHADU AG KAOSAN, chef de fraction,  
Doghey le 12 décembre 2000 (T), A. O., C. G.

Vers la fin de la période coloniale, grâce à de bonnes années (pluies abondantes), les troupeaux se multiplient considérablement. Une pression sur les ressources pastorales semble alors s'être fait sentir. Et à ce moment, il est très intéressant de voir comment les groupes possédant de nombreux troupeaux ont trouvé, par la mobilité, de nouvelles ressources pour subvenir à leurs besoins. Riche d'enseignements est aussi la manière dont se reconfigurent alors les espaces économiques, et à terme les territoires.

### **Kel Assakan (Kel Essuk)**

« Nous sommes restés au fleuve jusqu'à ce qu'il y ait trop d'animaux par rapport aux ressources disponibles. Après nous sommes partis dans le Gourma. Et puis aussi nous avons rejoint nos *Ihayawan* [fraction dont une partie dépendait autrefois des Kel Assakan] qui étaient déjà partis s'y installer. Avant on venait les voir dans le Gourma, mais on repartait au fleuve à la saison sèche. Finalement on est resté définitivement auprès d'eux. Nous avons trouvé qu'ils avaient tissé des liens avec d'autres villages du fleuve, ce qui fait que nous aussi, nous avons pu bénéficier de ces relations, avec Gabero notamment. »

ALMUBARAK AG MOHAMMED, chef de fraction,  
Doghey le 12 décembre 2000 (T), A. O., C. G.

Aux conceptions territoriales des Français, fondées sur l'appropriation exclusive de surfaces de terres délimitées, résistent donc encore celles des populations locales, où les droits d'accès dépendent du type de ressources exploitées (variable dans le temps pour une même portion de terre), et surtout de la nature et de la force des liens entre les groupes concernés par l'accès aux mêmes espaces.

## Transformation des bourgoutières et privatisation des terres (1972-1985)

Après l'indépendance (1960), le cadre général ne change pas. Le pouvoir central, l'État malien, conserve la maîtrise du sol. Le Mali en effet, « sans remettre officiellement en cause les textes coloniaux, a adapté la situation tout en affirmant le monopole foncier étatique. Jusqu'en 1983 au Mali la terre est à l'État et son appropriation privative et absolue est impossible. Les droits concédés à la population ne sont que des droits d'usage » (Keïta, 1998 : 375).

Dans le cercle de Gao, le départ des Français et le transfert de leur autorité à l'administration malienne n'ont pas entraîné de changements majeurs. Les ressources naturelles convoitées dans la vallée n'ont pas subi de détériorations écologiques notables, et les modes d'accès restent sensiblement les mêmes. Deux évolutions importantes doivent cependant être mentionnées : la croissance démographique et l'intérêt grandissant des Songhay pour l'élevage.

Si les chiffres des recensements restent très approximatifs, ils révèlent tout de même une augmentation certaine<sup>21</sup>. Or à cette augmentation correspond logiquement une pression accrue sur les ressources naturelles, même si celle-ci n'est pas ressortie dans les enquêtes comme la cause des nombreux conflits fonciers qui ont opposé dans les années 1960-1970, des villages entre eux, ainsi que des familles au sein d'un même village<sup>22</sup>.

21. Pour la période coloniale les chiffres concernent la région actuelle de Gao (cercles de Bourem, Gao, Ansongo, Ménaka) plus celle de Kidal. Pour l'année 1948 : 202 000 personnes recensées (sources : *Annuaire statistique de l'Union française d'Outre-mer*). En 1959 : 250 000 personnes (J. Dupuis, « Nomades et sédentaires au Soudan », *L'Afrique et l'Asie*, 1960, 2<sup>e</sup> trimestre : 22-23.) En 1968 : 304 600 personnes ; 91 580 pour le cercle de Gao (DRPS, Gao, *Répertoire des villages*).

22. Ceux-ci apparaissent liés au clientélisme politique qui se développe depuis la création des partis (1946). L'attribution (ou le retrait) de terres est un moyen couramment utilisé par les partis au pouvoir pour récompenser (ou punir) ceux qui les ont soutenus (ou pas).

L'élevage, pratiqué depuis longtemps par quelques « grandes » familles arma, s'est développé chez les Songhay. À partir des années 1940, ces derniers amorcent les migrations en direction du Ghana. Ils pratiquent notamment le commerce de tissus qu'ils revendent au Mali. Les revenus générés sont en partie investis dans l'achat d'animaux, de vaches en particulier. Avec les éleveurs de la zone de Gao, ils troquent souvent directement les tissus contre des animaux. Les Touaregs, rivalisant déjà entre eux pour l'exploitation des ressources pastorales du fleuve, ont donc vu leurs « alliés » avec lesquels ils pratiquaient des échanges réciproques (animaux contre céréales) se constituer progressivement en « rivaux ». Et des rivaux d'autant plus sérieux que la tendance était de reconnaître l'appropriation du sol à celui qui l'occupe de façon durable (qui l'habite) et le met en valeur. Les agriculteurs pratiquant l'élevage disposaient donc d'atouts que les seuls pasteurs n'avaient pas. Si cette évolution n'a pas engendré de tensions entre Touaregs et Arma/Songhay, ou tout au moins n'en a pas laissé de traces dans les mémoires, c'est sans doute parce qu'elle s'est opérée très progressivement et au cours d'une période de pluies abondantes.

Voici, pour illustrer la bonne cohabitation entre ces groupes d'éleveurs, la manière dont l'exploitation des bourgoutières était organisée dans les années qui ont précédé la première grande sécheresse de 1972-1974.

### **Kaaji (Songhay, Peuls)**

« Les bourgoutières étaient utilisées par tout le monde, les *Surgu borey* (Kel Egheris, Iboghollitan, Idurfan) et les Peuls. Nos animaux étaient les premiers à entrer dans les bourgoutières, les autres suivaient après une semaine ou deux. Ceux-ci pouvaient alors rester 3 mois dans les îles. En ce moment, on se fréquentait, on causait ensemble, on échangeait du paddy contre des animaux. »

SOUMANA AMADOU et BONCANA AMADOU, chef de village,  
Kaaji le 7 décembre 2000 (S), C. G., D. M.

### **Iboghollitan**

« Avant l'indépendance du Mali, les bourgoutières appartenait aux Tamasheq. Chaque famille avait sa bourgoutière. En ce temps là, les Songhay n'avaient pas d'animaux. Nous faisons toute la saison sèche au fleuve, toute la famille partait. Nous nous installions dans l'île, avec nos tentes. Ensuite quand nous partions dans l'île de Kaaji, il



fallait demander l'autorisation au chef de village. Et pour l'avoir, il fallait être connu du chef, avoir tissé de bonnes relations avec lui. »

AHMADOU LAMIN et ASSABIT,

Oussadia le 15/12/2000 (T), A. O., C. G.

Les sécheresses des années 1972-1974 et 1984-1985 ont entraîné de profonds bouleversements dans l'occupation et les modes d'exploitation de la vallée du fleuve, plus encore sans doute que la rupture coloniale. Le manque de pluies sur plusieurs années consécutives s'est traduit par une baisse importante de la crue du fleuve. Les champs de riz traditionnellement situés sur les hautes terres n'étaient plus inondés comme ils l'étaient en temps « normal », si bien que les agriculteurs ont décidé de se rapprocher du lit du fleuve (des terres profondes) pour cultiver. Or cet emplacement était, lui, occupé par les bourgoutières, si bien qu'au final, des ressources pastorales dont l'appropriation était collective et jamais exclusive, ont disparu au profit de champs appropriés individuellement.

Ces transformations ne devaient alors être que temporaires, mais du fait de la croissance démographique (il devenait difficile pour chaque famille de posséder une parcelle), de la difficulté à reprendre des terres distribuées à titre individuel, de la forte mortalité animale et du temps nécessaire pour reconstituer les troupeaux (baisse de la charge pastorale), elles se sont prolongées. En outre, cette situation de fait, la privatisation de terres collectives, a acquis une reconnaissance non négligeable : celle de l'État, pour qui la propriété privée était en train de devenir une forme d'accès à la terre supérieure aux autres. Comme le souligne Y. Keïta, « si la terre ne pouvait au début faire l'objet d'une appropriation privative absolue, c'est l'administration elle-même qui a multiplié les octrois de titres qui défendent le concept de propriété privée. Cela a poussé le législateur en 1986 à légaliser ces pratiques. Ainsi l'ordonnance malienne du 1<sup>er</sup> août 1986 consacre le droit de la propriété » (Keïta, 1998 : 375).

Les intéressés reviennent aujourd'hui sur cet événement majeur, dont à l'époque ils n'avaient pas perçu l'importance.

### **Gabero (Peuls)**

« À partir de 1973, les bourgoutières ont commencé à être transformées en champs de riz. C'est l'administration qui a vendu la terre aux gens. Les bourgoutières collectives ont été vendues à des parti-

culiers. Ceux-là n'ont cherché que leur propre intérêt. Ce qui était collectif n'était pas leur problème. La transformation des bourgoutières en champs de cultures explique aussi le fait que les animaux des *Surgu borey* ont cessé de venir dans la vallée. Même les nôtres ont des difficultés, il n'y a plus de bourgoutières, et, en plus, les couloirs d'accès ont été bouchés.»

MAHAMAR ABDU, YEHA ABDU et IBRAHIM MOUSSA,  
Boya le 28 novembre 2000 (S), A. A., C. G.

### **Iboghollitan**

«C'est avec la création des arrondissements [1960] que les Songhay ont commencé à transformer les bourgoutières en champs, et à privatiser le bourgou pour leurs animaux ou pour le vendre. Ce phénomène a pris de l'ampleur surtout après les sécheresses. Nous n'avions rien fait contre cela parce que nous n'avions plus d'animaux, nous n'avions plus besoin du fleuve.»

AHMADOU LAMIN et ASSABIT,  
Oussadia le 15 décembre 2000 (T), A. O., C. G.

Plus globalement, la transformation de ces bourgoutières collectives en champs individuels montre bien, s'il en était besoin, que c'était ici le type de ressource et d'usage, et non pas la terre, qui déterminait le régime foncier. La remise en cause de ce principe suscitait du même coup des formes de résistance. Ce qui évidemment, n'était pas sans créer des situations potentiellement conflictuelles.

### **Gabero (Peuls)**

«De 1973 à nos jours, toutes les bourgoutières ont été transformées en champs. Il n'y a presque plus de bourgoutières aujourd'hui. Avant cela, personne n'avait de bourgoutières en son nom propre. Et si par exemple du bourgou poussait dans le champ de quelqu'un, le propriétaire ne pouvait en interdire l'accès à personne. Si le bourgou poussait sur la tête de quelqu'un, il ne lui appartenait pas non plus. [...] Depuis, il y a des gens qui font pousser du bourgou à l'intérieur de leurs champs, et cela provoque des conflits puisque des éleveurs extérieurs y font rentrer leurs animaux. L'esprit du bourgou collectif demeure dans la tête des gens.»

SEYDU SIDIKI, chef et imam de Zinda, Zinda,  
le 29 novembre 2000 (S), A. A., C. G.

À la fin des années 1980, les éleveurs touaregs ont donc perdu les pâturages qu'ils avaient l'habitude d'exploiter en saison sèche. Leurs séjours chez leurs « correspondants » du fleuve ont commencé à devenir de plus en plus rares. Dans le même temps, le nombre des animaux des Arma et des Songhay a progressé sur les pâturages éloignés du fleuve. Le mouvement pendulaire s'est inversé, en quelque sorte. Mais avant le déclenchement de la « rébellion touarègue », cette situation ne semblait pas créer de problèmes particuliers. Il faut dire aussi que dans le même temps, des puits sécurisés (profonds et en ciment) ont été creusés dans les zones éloignées du fleuve. Les Touaregs n'étaient donc plus aussi dépendants de l'eau du fleuve en saison sèche. Et, du côté des ressources pastorales du Haoussa, et surtout du Gourma, celles-ci pouvaient encore supporter de nouvelles charges. D'autant plus que dans ces zones, la reconnaissance de l'accès restait soumise à des règles souples, capables d'être modifiées selon les conjonctures climatiques, démographiques, politiques...

## Revendications territoriales sur fonds de violences civiles (1994)

L'attaque du poste de Ménaka le 29 juin 1990 marque le déclenchement de la « rébellion touarègue » au Mali<sup>23</sup>. Celle-ci est menée par de jeunes combattants de retour d'exil (Libye), qui entendent libérer leur peuple de la pression hostile de l'État. L'objectif affiché au début est l'indépendance de leur territoire qu'ils nomment Azawad<sup>24</sup>. Au

23. Les termes que les combattants utilisaient pour désigner leur action étaient : *tanakra*, en tamasheq « l'éveil, le soulèvement », ou *attawra*, en arabe « la révolution ».

24. La revendication d'indépendance est clairement formulée au congrès de Tripoli en 1987, puis l'idée est reprise dans un document intitulé « Nous, Touaregs du Mali... » diffusé après le déclenchement des hostilités, fin 1990. (P. Boilley, 1999 : 479-482). Le nom « Azawad », est repris par les quatre grands mouvements de la rébellion : MPA (Mouvement populaire de l'Azawad), FIAA (Front islamique arabe de l'Azawad), FPLA (Front populaire de libération de l'Azawad), ARLA (Armée révolutionnaire de libération de l'Azawad).

sens strict ce nom est donné à la vaste zone qui s'étend au nord du fleuve Niger entre Tombouctou et Bourem. Mais il est en fait utilisé par les mouvements de la rébellion pour désigner l'espace où vivent les Touaregs et les Maures, autrement dit l'ensemble du « Nord-Mali ». La revendication territoriale, exprimée par les porte-parole du mouvement, apparaît en outre tout à fait légitime aux yeux de certains Touaregs restés sur place, et n'ayant pas pris part à la lutte armée.

### **Tanghakli (Kel Essuk)**

« La rébellion, on nous a dit que c'était des Tamasheq qui luttaien pour les droits de tous les Tamasheq. Alors nous avons supporté cette cause et nous avons aimé leur lutte. On nous a dit aussi qu'ils luttaien pour récupérer leurs terres. Nous avons là aussi bien compris cela, car la terre avant la colonisation française appartenait aux Tamasheq, et comme les Français étaient partis, ils venaient reprendre leurs terres. Jusqu'à l'arrivée des Français, la terre appartenait aux Imajeghen et aux Imghad. On a donc pensé que c'était bien normal que quelqu'un se donne les moyens de récupérer son bien. Les Français avaient retiré la terre des Tamasheq avec la force, maintenant ces derniers revenaient pour reprendre leur terre au Mali. C'est comme ça que nous avons compris les choses quand les rebelles s'attaquaient à l'État. »

GHAYAD AG MOHAMMEDIN, chef et *cadi*  
de la fraction Eghaf n Arodj, le 15 mai 2001 (T), A. O.

Cette revendication de l'Azawad (au sens large) est évidemment ambiguë, car sur cet espace vivent d'autres populations que les Touaregs et les Maures, mais qui n'étaient pas dans la rébellion, et qui d'ailleurs n'avaient pas cherché à la rejoindre<sup>25</sup>. Leurs réactions, dans un premier temps, furent différentes selon les cas : crainte et hostilité envers un projet dont elles pensaient qu'elles seraient les laissés pour compte, mais aussi compréhension et solidarité, car les combattants avaient déclaré qu'ils se battaient pour l'ensemble des populations du Nord.

25. Notons tout de même la présence de quelques métis, ainsi que celle de quelques individus songhay et/ou peuls, mais vraiment anecdotique (moins de dix sans doute).

### **Gabero (Peuls)**

« J'ai compris la rébellion comme une provocation (*toney*), car les rebelles ont dit qu'ils étaient venus reprendre leur espace (*dao*) qui allait de Tchintabaraden [au Niger] à Léré [à l'ouest de Tombouctou], et ils n'ont pas demandé notre point de vue. »

Wolu Arkusia,

Boya le 28 novembre 2000 (S), A. A., C. G.

### **Koshakaaray (Songhay)**

« On a entendu que le gouvernement n'accordait pas d'importance aux Tamasheq. Alors ils ont pris les armes pour que ça change. Au départ, ça enchantait tout le monde car ils luttèrent pour tout le Nord, et vraiment les gens avaient l'intention de les appuyer d'une manière ou d'une autre. »

UN VIEUX DU VILLAGE,

Gao le 7 décembre 1998 (S), Y. H.

### **Songhay de Bourem (enseignant à Ménaka)**

« Les rebelles sont venus sans préparation, sans programme, mais pour nous ils avaient raison. Ils avaient un bon discours, enfin pour nous Songhay. Ils nous ont dit : on va combattre le pouvoir central, il a mis le Nord, notre région, en retard. Et effectivement nous avons observé, nous ne les avons ni dénoncés, ni appuyés, ni affaiblis. Seulement, les Songhay ont été touchés de ne pas avoir été associés. Si c'est vrai que le même bâton nous frappait tous, et bien il fallait venir nous voir. »

HAMA DJITAY, maître de second cycle à Ménaka,

Ménaka le 31 octobre 1998 (F), C. G.

La rébellion, dans sa première phase (jusqu'aux accords de paix de Tamanrasset en janvier 1991), est restée cantonnée du côté haoussa. La vallée du fleuve a ainsi été épargnée, elle n'avait d'ailleurs fait l'objet d'aucune revendication spécifique de la part des combattants touaregs et maures. Mais dans les mois qui suivent, des actes de banditisme se développent au niveau des villages et des campements, et

entraînent des opérations de représailles importantes, comme dans la ville de Gao en avril 1991 <sup>26</sup>.

La peur et la stigmatisation de « l'autre » s'intensifient alors et se cristallisent autour de figures simplistes et triviales. Surgissent ainsi les oppositions « sédentaires » contre « nomades », ou encore « Noirs » contre « Blancs ou Rouges » <sup>27</sup>. Et sous couvert de ces représentations, réapparaît l'idéologie radicale façonnée par le colonisateur français au moment de la conquête, selon laquelle les « nomades » n'ont aucun droit sur les terres qu'ils parcourent, qu'ils constituent de par leur mode de production un danger pour une vallée riche comme celle du Niger et pour les « sédentaires », et qu'ils doivent par conséquent être refoulés dans le Sahara ! Avant de donner des exemples précis de ce discours, pour souligner notamment les similitudes avec celui tenu presque un siècle avant par certains administrateurs coloniaux, il convient de préciser qu'il n'est évidemment pas représentatif des positions de l'ensemble des-dits « sédentaires », mais plutôt d'une frange « d'intellectuels » animés alors par des sentiments extrémistes, dont la plupart d'ailleurs ne vivaient que rarement sur place <sup>28</sup>.

« Aucun rebelle-bandit-armé ne revendique l'AZAOUAD [en majuscule dans le texte], il veut la reconnaissance d'un droit à l'appropriation crapuleuse des terres, des régions, des biens des peuples sédentaires.

– Les NOMADES : Touaregs, Maures, arabes [...] ont voulu et organisé leur état d'isolement actuel. Ce sont des bandits depuis toujours vivant de vol, razzia, brigandage.

Les tribus nomades sont en train, par le pacte de se donner une position dominante dans le nord, sur le dos des sédentaires à qui appartiennent les régions vitales du Nord. Où sont les villes et les villages des TAMACHEK ?

26. Des maisons et des boutiques appartenant à des Touaregs et des Arabes sont pillées, obligeant ceux-ci à traverser le fleuve pour se réfugier dans le Gourma. Certains ont pu regagner la ville, mais pour beaucoup ce fut le début de la dispersion et de l'exode.

27. En référence au teint clair d'une partie des Touaregs.

28. Il n'est pas certain par exemple que le texte qui suit soit arrivé jusqu'à Gao. À ma connaissance, il aurait été écrit en France, et c'est d'ailleurs là qu'il était facilement accessible.

Peuples noirs sédentaires, de Nioro à Ménaka, organisons-nous, armons-nous pour la grande bataille qui se prépare. Refoulons les nomades dans les sables de l'AZAOUAD.

– La seule façon de mettre fin à la guerre est le soulèvement des peuples noirs sédentaires contre les nomades. Les autorités et les militaires le savent, les nomades le savent aussi. Sans les régions noires sédentaires il n'y a pas de Nord, seulement le désert et des peuplades errantes. »

Extraits de *La Voix du Nord*,  
organe de combat des peuples sédentaires, n° 00, 1992.

Deux ans plus tard, en 1994, la « question du Nord » est loin d'être réglée. Des voix parmi les combattants de la rébellion, expriment de plus en plus leur impatience de voir les résolutions du « Pacte national » appliquées<sup>29</sup>. À ce sentiment de frustration et de trahison (de l'État et des chefs des mouvements), s'ajoutent la désorganisation économique, l'appauvrissement général, la volonté à l'intérieur et entre les groupes sociaux de bouleverser ou réaffirmer des hiérarchies sociales et politiques, la faiblesse de l'État, la prolifération des armes... Dans ce contexte, les actes de banditisme se multiplient, dans la zone pastorale comme dans la vallée, et engendrent des groupes d'autodéfense un peu partout. Le plus important, constitué par un capitaine songhay déserteur de l'armée malienne, intervient au compte des villageois du fleuve et a pour nom « *Ganda Koy* » (littéralement « maîtres ou propriétaires de la terre », en songhay)<sup>30</sup>. Un nom évidemment lourd de sens, pour un mouvement armé dont le projet n'est pas très éloigné de la ligne tracée en 1992 par *la Voix du Nord*.

« À ceux qui pensent qu'ils sont sur territoire conquis, il faut rappeler que la paternité des terres ne peut être enlevée à ceux qui en ont

29. Après les accords de Tamanrasset de janvier 1991, une deuxième phase de négociations entre les mouvements de la rébellion et l'État malien (dirigé alors par un régime de transition, avec à sa tête le colonel Amadou Toumani Touré – actuel président du Mali) aboutit à la signature d'un Pacte national en avril 1992, lequel prévoyait des efforts substantiels pour le développement des régions du Nord, l'intégration d'un grand nombre d'ex-combattants, une certaine autonomie régionale...

30. L'appellation complète est en fait MPGK (Mouvement patriotique Ganda Koy).

fait leur domicile unique à travers tous les temps, indiquent des responsables du Ganda Koy.»

M. DABO, «Ganda koy : que veut-on?»,  
*Nouvel horizon*, n° 97, 14 juin 1994

Une fois encore, le message est écrit et transmis par voix de presse. Une presse récemment indépendante au Mali, qui fait d'ailleurs largement écho aux idéologies niant toute forme de reconnaissance territoriale aux nomades<sup>31</sup>. Si, ce genre de discours et de manipulations est souvent le fait de dirigeants politiques et leaders d'opinion, notamment lorsque la rhétorique est inspirée de textes coloniaux, il reste à savoir de quelle manière ont réagi les populations locales, essentiellement rurales.

J'ai cherché dans les témoignages recueillis au cours de l'enquête, les passages où l'appropriation des terres et des ressources de la vallée avait été évoquée en lien avec les violences de l'année 1994. De même, j'ai voulu savoir quelle avait pu être, pour les premiers concernés et exposés, la perception des milices Ganda Koy.

Les interprétations sont multiples évidemment, compte tenu de la diversité des situations vécues, et des fractures que les attaques et représailles ont causées. Elles apportent en tout cas un éclairage important sur les formes d'adhésion, ou au contraire de résistance, à une idéologie foncière qui ferait prévaloir les droits des «sédentaires» sur ceux des «nomades».

### **Kel Eggheris (Imghad)**

«J'ai eu très peur à partir de 1994, au moment où l'Arla a ouvert une base ici, près d'In Tililt. Des dérapages ont eu lieu parce que les rebelles ont mis la pression. Ils avaient la force, et ils avaient besoin des produits du fleuve. Ils ont fait la même chose que les militaires.

31. Ainsi à titre d'exemple, «La prise du pouvoir des Nomades [...] s'est traduite dans sa durée par des guerres et pillages. [...] L'histoire de la Boucle du Niger nous enseigne qu'il n'a jamais été question nulle part d'un territoire nomade. Aucun tarik à notre connaissance n'en fait mention.» Voir S. O. Traoré, «Crise du Nord. Un peu d'histoire», *Le Scorpion*, n° 148, 6 juillet 1994. La presse française n'est pas en reste. L'hebdomadaire *Jeune Afrique* (28 juillet-3 août 1994) titrait ainsi un de ses articles : «Le combat des hommes de nulle part».



Ils ont considéré les gens du fleuve qui ne leur donnaient rien comme les complices des militaires. Du moins, c'est ça que j'ai compris.»

GHAÏMA AG MOHAMED, In Tililt le 14 décembre 2000 (T) A.O., C.G.

### **Kaaji (Songhay, Peuls)**

« Les *Surgu borey* ont commencé les vols et les tueries. Ils ont changé de caractère. C'est surtout des gens du Haoussa qui ont fait ça. Au début quand ils ont fait la guerre contre l'État, on s'est arrêté et on les a regardés. Ils pensaient avoir la terre. Mais quand ils ont vu qu'ils ne pouvaient pas battre l'État et que les gens ne les avaient pas suivis, ils se sont transformés en bandits. »

BONCANA AMADOU, chef de village, Sumana Amadou,  
Kaaji le 7 décembre 2000 (S) C.G., D.M.

### **Kel Tamukasan (Kel Essuk)**

« Pendant les moments difficiles, aucun Tamasheq n'osait aller au fleuve, nulle part au fleuve. Alors que les Songhay étaient là parmi nous, avec leurs familles et leurs troupeaux. Personne n'a osé leur faire du mal, parce qu'ils étaient avec nous. Tel n'a pas été le cas pour les Tamasheq qui sont allés au fleuve. Je ne sais pas pourquoi ils ont eu cette attitude parce que ça ne s'était jamais produit avant. On leur a dit que nous étions des Blancs, que nous n'étions pas comme eux... »

MAHMUD AG ABDOLAYE, chef de fraction,  
Marsi, le 14 décembre 2000 (T) A.O., C.G.

### **Gabero (Peuls)**

« Ganda Koy en tant que groupe est né de la violence, il a répondu à la violence. Ganda Koy était composé de Bella, de Peuls, d'Arma, de Songhay... Pour nous, les *Surgu borey* n'ont pas de terre, ce sont des spécialistes d'enlèvements. Les *Surgu borey* sont des nomades, alors que le propriétaire de la terre, c'est un sédentaire (*Issa boro*). »

MAHAMOUDOU BARAZI, Koyssa le 5 février 2001 (S) A.A.

### **Koyma (Arma)**

« Au début, nous avons aidé Ganda Koy. Ils étaient là pour nous protéger. Nous avons donné de l'argent, et les femmes leur ont fabriqué

des nattes. Et puis Ganda Koy a fait éloigner nos *Surgu borey*. Le fait qu'ils aient été obligés de fuir nous a fait mal.»

SHEIBU BUBEY TOURÉ, chef de village,  
Koyma le 6 décembre 2000 (S) C.G., D.M.

### Ihayawan

«On ne peut pas accuser les Songhay dans cette histoire de Ganda Koy. Parce que pour nous, Ganda Koy a été organisé soit par des cadres maliens, soit par l'armée malienne. L'idée n'a pas été initiée par les villageois, ce sont des «têtes» qui ont organisé cela. Il y a même des Songhay qui ont été victimes de cela. Boncan (le chef de Gorom-Gorom) a fui pour aller à Bamako. Sinon on allait le tuer. On a dit que comme il avait des liens très profonds avec les Tamasheq, il les aidait. On a créé des problèmes à beaucoup de Songhay.»

CONSEILLER DE FRACTION, Gao le 20 décembre 2000 (F) C.G.

### Gao (Arma)

«La rébellion, c'était une manipulation de l'extérieur. Aucun nomade n'aurait accepté de faire allégeance à l'extérieur, car ils considèrent que cette terre est à eux. Cela n'engage que moi, mais il n'y a rien qui nous oppose dès lors que chacun connaît sa place auprès de l'autre. C'est un destin commun qui nous lie.»

HALIDU ARBONCANA TOURÉ, Moussa Talfia Touré,  
Gao le 16/9/1998 (S et F) C.G., R.M., Y.H.

Ce que ces témoignages révèlent aussi en creux, et qui sera d'ailleurs exprimé ouvertement par la suite, c'est le danger et l'impasse qui consisterait à voir la «préférence agricole» s'imposer totalement sur les autres formes de légitimation foncière. Cette restriction de normes ne conduirait en effet pas seulement à radicaliser les oppositions entre «gens des dunes» et «gens du fleuve», elle mettrait en péril l'ensemble de l'activité pastorale, pratiquée aujourd'hui au moins autant par les «sédentaires» que par les «nomades». Le lien social, les contacts, les relations, la recherche de consensus, nécessaires à la gestion collective des ressources seraient ainsi directement menacés.

Au plus fort de la crise en 1994, lorsque la rupture entre Touaregs – Arabes et Arma – Songhay semblait totale <sup>32</sup>, quelques individus ont réussi à enrayer cette spirale de violences. Or il se trouve justement,

que l'initiative qui allait ouvrir le chemin de la paix est venue d'éleveurs, songhay et touaregs, de la zone de Bourem. En ce temps-là, les Touaregs n'avaient plus accès au fleuve, mais des Songhay qui conduisaient leurs animaux en brousse leur servaient d'intermédiaires pour accéder aux produits de base encore disponibles dans les villages de la vallée. Puis ces derniers ont demandé ouvertement aux personnes influentes de la ville de Bourem (le chef de village Hafizou Alhéro Touré, les membres de la coordination Ganda Koy de Bourem) à ce que les éleveurs touaregs puissent venir se ravitailler eux-mêmes au marché, et amener leurs animaux au fleuve parce qu'il n'y avait pas suffisamment d'eau dans le Gourma. La demande fut acceptée, et à partir de ce contact renoué, une rencontre a été organisée à Bourem entre responsables des villages et des fractions de la zone (novembre 1994). Et deux mois plus tard, une autre rencontre s'est tenue, toujours à Bourem, entre cette fois un mouvement de la rébellion (le FPLA) et Ganda Koy. Les relations se sont ensuite renouées dans l'ensemble du Nord-Mali et, depuis lors, le dialogue s'est imposé sur les armes. L'histoire des dynamiques foncières se poursuit, mais selon d'autres modalités et à l'intérieur de nouveaux cadres, les communes rurales.

## ■ Décentralisation, un nouveau cadre pour les revendications foncières (depuis 1999)

La décentralisation au Mali est née de la pression de deux forces. Celle des bailleurs de fonds d'abord qui, à travers la Banque mondiale notamment, exhortaient les États africains à réduire leurs dépenses et à s'engager dans un processus « d'ajustement structurel » fondé sur les principes du libéralisme économique. La pression aussi de la rébellion touarègue, dont l'aspiration au renforcement des « pouvoirs

---

32. Les Peuls de Gabero et Sidibé étaient à l'époque dans une situation intermédiaire. Des points de vue divergents se sont exprimés, sans que jamais une position tranchée ne soit arrêtée.

locaux » fut reconnue et entérinée (en principe) par le Pacte national (avril 1992).

Les premières lois de décentralisation sont votées par l'Assemblée nationale en 1993, et les élections communales se sont tenues en mai et juin 1999. Cette réforme, dont la représentation populaire était au début celle du « retour du pouvoir à la maison », est en prise directe avec les questions foncières. Les textes juridiques précisant les modes d'accès aux ressources naturelles et renouvelables, à savoir le « code domanial et foncier » (largement remanié) et la « charte pastorale » (de création récente), définissent les attributions des nouvelles collectivités territoriales<sup>33</sup>. L'interrogation de départ – qui a accès à quoi, comment, et selon quelle légitimité? – trouverait évidemment dans ces documents matière à réflexions. Mais comme auparavant, je laisserai ici de côté les considérations institutionnelles pour restituer uniquement le point de vue des premiers intéressés, et à partir de là, tenter de suivre la manière dont les revendications foncières sont aujourd'hui exprimées. Ne disposant pas du recul nécessaire pour apprécier cette situation nouvelle, je me contenterai de quelques constats, au regard de l'histoire ancienne, mais aussi des violences récentes dont l'enjeu foncier reste posé de façon cruciale.

Une première observation s'impose pour commencer : la vallée du fleuve au niveau du cercle de Gao est désormais un espace quasiment saturé (pression démographique, toutes les familles n'ont pas de champs), presque entièrement privatisé (il ne reste plus que quelques terres salées, et quasiment plus de bourgoutières collectives), et cloisonné (les anciennes relations fondées sur la réciprocité des accès entre la vallée et la « brousse » ne sont plus de mises, surtout depuis les violences de l'année 1994).

### **Koyma (Arma)**

« Les champs qui sont là ne suffisent pas si tous les gens de Koyma veulent travailler. Il n'y a personne qui n'ait pas de champs mais les

---

33. Le *Code domanial et foncier* est une ordonnance du 22 mars 2000 qui définit le domaine national (art. 1), le domaine de l'État (art. 2), celui des collectivités territoriales (art. 3), celui des autres personnes physiques et morales (art. 4)... 276 articles au total. La *Charte pastorale* est une loi votée en 2001 qui définit les principes et les règles applicables aux activités pastorales au Mali (68 articles, 12 pages).

parcelles sont trop petites. Mes champs ne suffiront pas pour mes enfants. Pourtant de tout ce que tu peux laisser à tes enfants, le champ est ce qu'il y a de plus précieux. La possession d'un champ est une manière d'être attaché au village, de conserver un lien familial que l'on peut transmettre. Le champ dépasse tout ce qu'un *Issa Boro* possède.»

SHEIBU BUBEY TOURÉ, Koyma le 6 décembre 2000 (S) C.G., D.M.

### **Kaaji (Songhay, Peuls)**

«Aujourd'hui nous n'avons plus qu'une seule bourgoutière que l'on partage avec le village de Bagunje. Et il n'y a pas de plages chez nous que l'on puisse transformer en bourgoutières. On ne peut plus revenir sur les bourgoutières, parce que les nouveaux champs appartiennent à des gens qui n'en avaient pas auparavant. Et il y a encore de nombreuses familles qui n'ont pas de champs aujourd'hui.»

SUMANA AMADU, Boncana Amadu, chef de village,  
Kaaji le 7 décembre 2000 (S), C. G., D. M.

### **Gabero (Peuls)**

«Depuis la rébellion, nos animaux ne sont plus allés dans les pâturages lointains. À cette époque, les rebelles nous avaient enlevé plus de dix troupeaux de vaches. Alors, depuis, par crainte, nous avons laissé nos animaux dans la vallée. Et depuis la création de Ganda Koy, les *Surgu borey* ne sont plus redescendus non plus dans la vallée.»

SEYDU SIDIKI, chef de Zinda,  
Zinda le 29 novembre 2000 (S), A. A., C. G.

### **Malahia (Kel Essuk)**

«Je pense qu'aujourd'hui la confiance est revenue, mais il y a toujours une crainte qui demeure. Vu ce qui s'est passé, nous qui avons toujours vécu à l'intérieur même du fleuve, nous n'avons maintenant plus confiance d'y rester. Tous ceux qui ont été tués ont été victimes de la confiance qu'ils avaient gardée pour leurs *Ihatan*, lesquels n'ont rien pu faire pour les sauver de Ganda Koy.»

SIDI AG HARUN, Gao le 22 juillet 2001 (T) A.O.

### Tangabo (Idnan)

« Le bourgou, nous ne l'utilisons que les mauvaises années, lorsque nous partons au fleuve pour abreuver les animaux et que les pâturages sont insuffisants autour du fleuve, ce qui est généralement le cas. Nous le payons comme nous payons du riz. Même le bourgou des bourgoutières collectives est coupé et vendu par les villageois. Les mauvaises années, quand les pâturages sont rares, les gens du fleuve interdisent l'accès à la vallée. Cette situation existait avant la rébellion, mais elle s'est aggravée depuis avec le Ganda Koy, et avec le silence et la complicité des autorités. »

MOHAMMED ALAMIN AG SAMBO, chef de fraction,  
Tigelalen, le 16 décembre 2000 (T) A.O., C.G.

Si les analyses de la situation convergent sur l'essentiel, il reste à savoir si des initiatives sont prévues (ou déjà mises en œuvre) allant dans le sens de la remise en cause, ou au contraire du renforcement, des positions ainsi établies. Les revendications et les négociations ne s'arrêtent évidemment jamais, elles sont permanentes. Ce qui change, ce sont les histoires et les idéologies produites pour les appuyer. Or sur ce plan, la création des communes apporte de nouvelles données, à partir desquelles les populations orientent leurs stratégies. Ainsi l'appropriation exclusive des ressources, et partant d'espaces clairement délimités, après s'être généralisée dans la vallée, se retrouve maintenant revendiquée dans les vastes zones pastorales. C'est là une réaction à la privatisation des terres de la vallée, et sans doute aussi le ciment d'un territoire communal en devenir. Mais dans le même temps, des voix s'élèvent également pour réaffirmer l'importance de la réciprocité des accès concernant les ressources pastorales. De multiples référents identitaires sont ainsi mobilisés au gré des intérêts et des propositions énoncées pour les faire valoir.

### Gabero (Peuls)

« Nous, nous sommes des éleveurs depuis toujours, comme les Tamasheq. J'ai un champ mais je ne monte pas dans une pirogue. Tous les gens connaissent nos habitudes dans la zone pastorale : nous y avons notre territoire (*Dao*), et tout le monde connaît notre place. Et nous n'empêchons personne de rentrer dans les îles. »

HAMA BAZI, In Tililt le 13 décembre 2001 (F) C.G.

«Leurs animaux et les nôtres exploitent les mêmes terres salées [situées dans la vallée] sans aucun problème, mais tout de même elles appartiennent aux gens de Gabero parce qu'en certains endroits elles sont situées juste à côté de nos champs. Les pourtours d'un champ que tu as hérité depuis le temps colonial ne peuvent que t'appartenir.»

WOLU ARKUSSIA,

Boya le 28 novembre 2000 (S) A.A., C.G.

### **Iboghollitan**

«Au forum de Kardjimié<sup>34</sup>, un Tamasheq de Doghey a dit que le fleuve n'était plus un bien de Dieu mais une propriété des Songhay, alors que la zone exondée était commune à tout le monde. Il a ajouté que si les Songhay étaient les maîtres du fleuve, eux ils allaient leur interdire la brousse. Le chef Songhay a demandé s'il pouvait lui interdire cette zone. Le Tamasheq a répondu qu'il le ferait si eux leur interdisaient l'accès au fleuve. Finalement ils se sont dit qu'il fallait établir des règles.»

AHMADOU LAMIN et ASSABIT,

Oussadia le 15 décembre 2000 (T) A.O., C.G.

### **Ihayawan**

«Je n'ai jamais entendu de problèmes au sujet des terres salées du fleuve. Sauf tout dernièrement au bac de Gao, on a tenté d'interdire l'accès à certains de nos éleveurs. On leur a dit que s'ils nous interdisaient le fleuve, on allait aussi leur interdire nos zones. Leurs animaux sont chez nous, dans nos pâturages, de juin à octobre, donc où est-ce qu'ils vont aller après ? Je crois que les gens ont compris. Ces gens voulaient juste gagner quelque chose, ils pensaient qu'avec les communes ils allaient pouvoir interdire ou réglementer l'accès à leurs ressources.»

ALGHADER AG AZAR,

In Tililt le 14 décembre 2000 (F) C. G.

34. Forum intercommunal organisé en mai 2000 par le PADL (Projet d'appui au développement local), dans un village de Gabero, regroupant les communes de Gao, Gabero, Gounzoureye et In Tililt.

### **Kel Assakan (Kel Essuk)**

« Des engagements devraient être pris par les maires de Gabero et Gounzoureye pour réserver des zones dans la vallée aux animaux des gens d'In Tililt. Ce serait une décision importante qui prouverait le souhait de la réciprocité. Ce qui compte, ce n'est pas le problème de la place ou pas, c'est l'esprit du partage. »

ALMUBARAK AG MOHAMMED, chef de fraction,  
In Tililt le 13 décembre 2001 (T) A. O., C. G.

Cette dernière citation met en exergue la dimension symbolique de la revendication. En effet, les Touaregs savent que les ressources pastorales du fleuve sont aujourd'hui réduites comme peau de chagrin. Il n'y a plus que les terres salées qui amènent les bergers à séjourner quelques jours par an sur les rives du fleuve. Le bourgou existe encore en de rares endroits, mais comme un éleveur du Gourma le dit, ils sont obligés de le payer comme du riz, quand ils en ont vraiment besoin, les mauvaises années. Or dans le même temps, les grands troupeaux des villageois s'étendent dans le Gourma à plusieurs dizaines de kilomètres du fleuve, sur des pâturages que les Touaregs considèrent comme leur terroir, et aujourd'hui comme le territoire de leur commune. Ils estiment ainsi avoir perdu des deux côtés... Au-delà de l'aspect vital de ces ressources, la question de l'équilibre des rapports de force se retrouve au cœur de la problématique foncière. Elle est sans aucun doute à l'origine de nombreux conflits fonciers, lesquels se traduisent parfois en affrontements violents. Mais le recours à la violence n'est bien sûr pas la seule issue possible. Les notions d'appartenance commune et de partage interviennent aussi largement dans les négociations foncières. Elles sont mobilisées pour reconnaître aux autres (« frères », alliés, voisins proches ou lointains, concurrents parfois) la possibilité d'accéder à tel espace ou telle ressource.

Les interdépendances fortes développées par ces sociétés au cours de leur histoire constituent certainement une source d'inspiration essentielle pour ceux qui cherchent aujourd'hui à promouvoir une « gestion patrimoniale » des ressources naturelles. Encore faut-il s'entendre sur ce que cela signifie. Je retiendrai pour ma part l'acception qu'en donne Étienne Le Roy (1998 : 25) : la gestion patrimoniale « repose fondamentalement sur la prise en charge par les populations de la gestion des ressources naturelles (terre ou sol) et/ou renouvelables (faune et



flore) sur la base de la prise en compte de certaines contraintes liées à l'intérêt général et de la nécessité d'en extraire des revenus pour vivre. La négociation puis le contrat donnent à ce type de gestion son caractère patrimonial. » On voit réaffirmée ici l'idée que ce sont davantage les pratiques locales (les conditions d'accès aux différentes ressources) que les objets naturels (terres, fleuve, mares...) qui font patrimoine. Prolongeant maintenant Jean-Pierre Chrétien (cet ouvrage) qui estime que « le passé est en lui-même un patrimoine indélébile vital », je serai tenté de dire que pour les populations de la zone de Gao, ce sont les liens sociaux, vécus et conservés dans les mémoires, qui fondent en premier lieu la dimension patrimoniale de l'espace et des ressources.

Mais, évidemment, tous les liens sociaux n'ont pas la même force et les mêmes implications. Seuls ceux qui sont tissés sur plusieurs générations et marqués par des événements fondateurs (mariages, difficultés vécues ensemble, alliances politiques...) ont la capacité d'engendrer des espaces communs, qui peuvent constituer, avec le temps, des héritages inaliénables.

Un terme est utilisé à la fois dans les langues songhay et tamasheq pour exprimer ce type de lien : *arkawal*, que l'on pourrait traduire par la fidélité à un serment, à quelque chose de tissé ensemble, dont la transgression passe pour porter malheur<sup>35</sup>. Autant dire que pour les individus et les groupes qui partagent une relation d'*arkawal*, les engagements réciproques se situent bien au-delà des conditions requises à la gestion patrimoniale (« intérêt général », dont on ne sait guère ce qu'il recouvre, « négociation », « contrat »...).

Mais, ces relations de confiance et d'intérêts partagés, pouvant donc apparaître comme le socle d'un patrimoine commun, peuvent aussi se déliter et se rompre. Les violences de l'année 1994 ont ainsi déchiré un tissu social, à des endroits où il paraissait pourtant solide. La dimension patrimoniale de l'espace s'effondre alors du même coup.

35. Ghubayd ag Alawjeli (*Lexique Touareg-Français*, Copenhague, Akademisk Forlag, 1980) en donne la définition suivante « *Arkawal* (pl. *arkawalan*) : promesse constituant un engagement ». « *Arkawal* peut se dire des racines qui font vivre l'arbre avec toutes ses branches et ses ramifications. » Mohammed Ahmed ag Alhassan, Sheriffen, Djebock le 15 décembre 1998 (T) R. M.

## Gabero (Peuls)

« Les relations de confiance (*haya kango – nané*) entre le Gabero et ses *Surgu borey* ne peuvent plus revenir, parce que si elles disparaissent elles ne se réparent plus. Cette rupture de confiance, c'est comme une corde attachée qui se coupe. Comment peut-on aimer quelqu'un qui a tué ton père ou ton frère ? »

WOLU ARKUSIA, Boya le 28 novembre 2000.

« Aujourd'hui, nous n'avons plus confiance en eux [les *Surgu borey*]. Nous nous méfions même des Kel Eggheris avec qui nous avons toujours partagé le pays (*dao*). C'est seulement une obligation pour nous de vivre sur le même espace. »

SEYDU SIDIKI, chef de Zinda, Zinda le 29 novembre 2000.

Il revient alors aux populations de repenser leurs conditions d'accès aux ressources, de(re) construire un avenir en commun. La création des communes et les règles définies (par l'État et les intervenants extérieurs) pour la gestion de ces nouveaux espaces (Le Roy, 1997 : 153-160), amèneront-elles les uns et les autres à transformer leurs représentations de l'espace et du territoire ? Cela est une autre histoire...

## Conclusion

Que retenir au terme de cet exposé historique dont le propos était d'éclairer, pour le cercle de Gao, les pratiques et les représentations foncières dans la vallée du fleuve Niger ?

Le plus visible d'abord : l'éloignement des Touaregs. Après avoir dominé cet espace (sous l'égide des Iwellemmedan) et y avoir été présents régulièrement (voire en permanence pour certains groupes), ces derniers aujourd'hui n'y résident plus, et n'y accèdent pratiquement plus avec leurs troupeaux. Les villages habités par des Arma, des Songhay et des Peuls ont parallèlement gagné leur autonomie politique, se sont agrandis et multipliés, et ont accaparé la quasi-totalité des terres.

La vallée qui offrait des ressources à la fois pastorales et agricoles est aujourd'hui presque exclusivement exploitée par des agriculteurs (possédant des troupeaux par ailleurs). Cette évolution fut rendue possible, on l'a vu, par la colonisation française qui a favorisé l'activité agricole et les « sédentaires », l'État malien qui a reconduit le système normatif des Français et appuyé l'appropriation privée des terres, deux grandes sécheresses successives qui ont fragilisé en particulier les pasteurs, l'implantation de points d'eau sécurisés dans les zones éloignées du fleuve, la croissance démographique plus forte dans les villages de la vallée, enfin un conflit sanglant qui a profondément altéré les anciennes relations de voisinage et de réciprocité, et engendré un repli sur soi de l'ensemble des groupes. Il est encore trop tôt pour savoir si la création des communes rurales conduira, ou pas, au renforcement de l'appropriation exclusive des terres et des ressources, pour savoir en somme si les Touaregs ont réellement perdu le fleuve, ou pas (au moins à court ou moyen terme, car au-delà personne ne sait).

À part ce constat de renversement des positions respectives, on peut retenir également l'évolution des idéologies qui concourent à légitimer les revendications foncières. En effet, si les enjeux convergent toujours autour de la sécurisation de l'accès aux ressources vitales, et de la lutte pour le pouvoir, en revanche les moyens mis en œuvre pour y parvenir ont changé. Cela tient pour une grande part à l'implantation de l'État « moderne » (colonial, puis malien), lequel a imposé d'autres normes et d'autres formes de socialisation de la violence que celles qui préexistaient. Par exemple, la distinction « nomades »/« sédentaires » introduite par les Français dans un monde où elle ne faisait pas sens, a peu à peu pénétré les représentations locales, au point d'être réutilisée par les intéressés dans certaines de leurs revendications. Il y a là d'ailleurs un paradoxe, car plus cette distinction est reprise, moins elle correspond à une différence objective. Les « nomades » se regroupent en effet de plus en plus autour de sites de fixation, alors que les « sédentaires » sont amenés à suivre (ou faire suivre) leurs animaux à la recherche de pâturages.

Mais dans l'esprit des colonisateurs, cette catégorie de langage ne servait pas seulement à différencier deux modes de vie, elle avait aussi pour fonction de repérer les populations dans l'espace, en attribuant aux uns et aux autres des lieux de vie et d'appropriation distincts : le fleuve aux « sédentaires », la « brousse » aux « nomades ». Or si l'on

peut considérer qu'un territoire est toujours un espace social, les représentations de cet espace, elles, sont éminemment culturelles. Pour les Français de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, le territoire était un morceau de terre délimité par une frontière dont on savait avec précision où elle passait, et pour laquelle on était prêt à mourir si celle-ci était disputée par les voisins. Pour les populations de la région de Gao, à la même époque, le territoire était sans doute figuré en premier lieu par des noms de groupes sociaux, de villages, de familles avec lesquels on était lié par un certain type de rapports (y compris de domination).

Cette représentation perdure encore aujourd'hui à un niveau restreint de l'organisation sociale (individuel et familial). Les solidarités économiques, toujours de mise et fonctionnant généralement sur le mode de la réciprocité, se répercutent au plan social et politique, et inversement. Or ces interdépendances ne se développent pas nécessairement à l'intérieur d'un espace précisément délimité. Ce sont les liens sociaux, sans cesse recomposés, qui dessinent les contours de l'espace territorial, et non l'inverse. Mais on peut se demander pour combien de temps encore... Car en effet, à un niveau plus large, les communes sont en train de créer de nouveaux groupes d'appartenance, et partant d'altérité, fondés sur la reconnaissance d'espaces finis. Le renversement des places respectives des différents groupes sociaux, porterait-il en germe de nouvelles représentations territoriales... ? Il y a là, peut-être, une relation de cause à effet qui mériterait d'être étudiée.

## Petit glossaire des termes vernaculaires

*Alkashi* (S) : tribut, impôt.

*Anassara* (A) : Nazaréhens, Chrétiens, Européens.

*Bella* (S, T, F) : nom donné par les Songhay aux esclaves des Touaregs, repris par les Touaregs lorsqu'ils s'expriment en français, et conservé aujourd'hui pour désigner leurs descendants.

*Dao* (S) : espace, territoire.

*Etebel* (T) : tambour de commandement, et groupement politique.

*Ganda Koy* (S) : propriétaires, maîtres de la terre, nom utilisé par le mouvement « d'auto-défense » des populations du fleuve en 1994.

*Gao Alkaydo* : chef arma de Gao.

*Gourma* : rive droite du fleuve Niger.

*Haoussa* : rive gauche du fleuve Niger.

*Hawgara* (S) : grands sacs en peau, utilisés pour les céréales.

*Ikufar* (sg. *akafar*) (A, T) : les infidèles, terme générique pour les Européens.

*Issa borey* (S) : les gens du fleuve (désigne aussi pour les Peuls de Gabero, les descendants des anciens esclaves).

*Jiyow* (S) : la saison froide.

*Kel Egef* (T) : les gens de la dune.

*Kel Egerew* (T) : les gens du fleuve.

*Paddy* : riz du fleuve Niger.

*Surgey* (sg. *Surgu*) (S) : Touaregs « nobles » (Imajeghen).

*Surgu borey* (S) : les gens des *Surgey*, tous les Tamasheq qui ne sont pas Imajeghen.

*Tagazt* (T) : la protection.

*Tiwse* (T) : tribut.

## Bibliographie

ABITBOL M., 1979 —

*Tombouctou et les Arma.*

*De la conquête marocaine du Soudan nigérien en 1591 à l'hégémonie de l'Empire Peul du Macina 1833.* Paris, Maisonneuve & Larose.

AG YOUSSEF I., 1999 —

« Inzamman : voix 1 ».

In HOLTEDAHL L. (dir). *Le pouvoir du savoir, de l'Arctique aux tropiques.* Paris, Karthala : 307-326.

ARNAUD E., CORTIER M., 1908 —

*Mission Arnaud-Cortier. Nos confins sahariens, étude d'organisation militaire.* Paris, Larose.

ARNAUD E., CORTIER M., [s. d.] —

*Carnet de route,* Paris, Larose.

BOILLEY P., 1999 —

*Les touaregs Kel Adagh. Dépendances et révoltes : du Soudan français au Mali contemporain,* Paris, Karthala.

CORTIER M., 1908 —

*D'une rive à l'autre du Sahara (Mission Arnaud-Cortier, 15 février-24 juin 1907),* Paris, Larose.

GRÉMONT C., MARTY A.,

Ag MOSSA R., TOURE Y. H., 2004 —

*Entre fleuve et dunes. Les liens sociaux dans l'histoire. Région de Gao (Mali).* Paris, Karthala.

HOURST Lt, 1898 —

*Sur le Niger et au pays touareg. La mission Hourst.* Paris, E. Plon-Nourrit.

KEITA Y., 1998 —

« De l'essai d'un bilan des législations foncières en Afrique francophone de 1960 à 1990 ». In LAVIGNE DELVILLE P. (éd.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité,* Paris, Karthala, Coopération française : 374-382.

LAVIGNE DELVILLE P. (éd.), 1998 —

*Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité.* Paris, Karthala, Coopération française.

LAVIGNE DELVILLE P., 1998 —

« La sécurisation de l'accès aux ressources. Par le titre ou l'inscription dans la communauté ? ». In LAVIGNE DELVILLE P. (éd.), Paris, Karthala, Coopération française : 76-86.

- LE BRIS E., LE ROY E.,  
LEIMDORFER F. (éd.), 1982 —  
*Enjeux fonciers en Afrique noire.*  
Paris, Orstom, Karthala.
- LE ROY E., 1997 —  
« Gouvernance et décentralisation  
ou le dilemme de la légitimité dans  
la réforme de l'État africain de la fin  
du XX<sup>e</sup> siècle ». In GEMDEV (éd.),  
*Les avatars de l'État en Afrique,*  
Paris, Karthala : 153-160.
- LE ROY E., 1998 —  
« De l'appropriation à la  
patrimonialité, une brève introduction  
à la terminologie foncière ».  
In LAVIGNE DELVILLE P. (éd.), *Quelles  
politiques foncières pour l'Afrique  
rurale ? Réconcilier pratiques,  
légitimité et légalité.* Paris, Karthala,  
Coopération française : 23-27.
- LE ROY E., 1999 —  
« À la recherche d'un paradigme  
perdu. Le foncier pastoral dans  
les sociétés sahéliennes ».  
In BOURGEOT A. (éd.), *Horizons  
nomades en Afrique sahélienne.  
Sociétés, développement et  
démocratie.* Paris, Karthala : 397-412.
- LOGIE G., 2001 —  
*Patrimoine et fiscalité des collectivités  
territoriales, mission pour le PADL  
(Projet d'appui au développement  
local), rapport de mission.* Paris.
- LUND C., 1998 —  
*Law, Power and Politics in Niger.  
Land Struggles and the Rural Code.*  
Hambourg, Apad, Lit Verlag.
- MANGEOT P. et MARTY P., 1918 —  
Les Touareg de la boucle du Niger,  
*Bulletin du Comité d'études historiques  
et scientifiques de l'AOF*, 3 : 87-136,  
257-288 et 422-475.
- MARTY A., 1992 —  
*La division sédentaires-nomades  
dans la boucle du Niger, 1893-1922,*  
Norvège, université de Tromsø, Iram.
- MARTY A., AG YOUSOUF I.,  
HABOU A., ANY I., 1990 —  
*Les régimes fonciers pastoraux.  
Étude et proposition. Rapport de  
mission, janvier-février 1990.* Paris,  
Iram.
- RICHER Dr A. M. J., 1924 —  
*Les Touaregs du Niger (région de  
Tombouctou-Gao). Les Oulliminden.*  
Paris, Larose.
- WINTER M., 1998 —  
« La mobilité dans l'exploitation  
des ressources naturelles. Un défi  
pour les régimes d'accès à la terre  
et aux ressources ». In LAVIGNE  
DELVILLE P. (éd.), *Quelles politiques  
foncières pour l'Afrique rurale ?  
Réconcilier pratiques, légitimité  
et légalité.* Paris, Karthala,  
Coopération française : 114-118.

Ouvrage issu du séminaire organisé conjointement par le département  
« Hommes, Natures, Sociétés » du Muséum national d'histoire naturelle,  
le Mald (Mutation africaine sur la longue durée) (Paris-I)  
et l'UR 026 de l'IRD « Patrimoines et territoires ».

# Patrimoines naturels au Sud

## Territoires, identités et stratégies locales

---

Éditeurs scientifiques

Marie-Christine Cormier-Salem, Dominique Juhé-Beaulaton  
Jean Boutrais, Bernard Roussel

*Cet ouvrage a été publié avec le soutien du Mald  
(Mutation africaine sur la longue durée), université Paris-I*

**IRD Éditions**

INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

collection Colloques et séminaires

Paris, 2005

**Mise en page**

Atelier Christian Millet

**Fabrication**

Catherine Plasse

**Maquette de couverture**

Michelle Saint-Léger

**Maquette intérieure**

Catherine Plasse

*Photo de couverture*

IRD / S. Dugast : « Masques de fibres des forgerons aussi appelés masques coqs. Burkina Faso ».

La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1<sup>er</sup> de l'article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD Éditions, 2005

ISSN : 0767-2896

ISBN : 2-7099-1560-X